



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES DE HAUTE-SAVOIE 2022-2026



Table des matières

PREAMBULE	3
L'ELABORATION DU SCHEMA.....	4
Le cadre légal du déploiement des SDSF	4
La démarche d'élaboration du schéma.....	5
LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC	7
La population haut-savoyarde.....	7
Les familles et la parentalité.....	9
La petite enfance.....	11
L'enfance et la jeunesse	15
L'accès aux droits et l'animation de la vie sociale	17
LES ENJEUX IDENTIFIÉS	21
LES ORIENTATIONS ET LEUR DECLINAISON.....	23
Accompagner et soutenir la parentalité dans sa diversité, via des démarches d'aller vers et une offre visible et lisible	24
Diversifier et soutenir les modes d'accueil du jeune enfant dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de l'enfant	25
Accompagner les jeunes du territoire dans les dynamiques sociétales et les évolutions environnementales	26
LA GOUVERNANCE DU SCHEMA	27
Les enjeux relatifs à la gouvernance, l'animation et la coopération autour du SDSF	27
Une gouvernance ad hoc	28
LE SUIVI ET L'EVALUATION DU SCHEMA	37
Evaluation au fil de l'eau	37
Evaluation finale.....	37
ADOPTION ET SIGNATAIRES	38
ANNEXES	39
1. Portrait de territoire (à disposition sur demande).....	39
2. Les 3 journaux de projet.....	39
3. Glossaire du SDSF	44

PREAMBULE

Une circulaire ministérielle du 22 janvier 2015 a conduit les partenaires et précédents pilotes des instances existantes à travailler pour l'élaboration d'un premier Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) couvrant la période 2017-2019. Ce schéma avait comme finalité l'élaboration d'une politique partagée par les acteurs dans les domaines de La petite enfance (0 à moins de 3 ans) et du soutien à la parentalité.

Depuis mai 2022, la Préfecture, la Caf, le Département, la Msa, l'Education Nationale, la Direction des services départementaux de l'Education nationale de la Haute-Savoie (Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports - SDJES) et leurs nombreux partenaires travaillent à l'élaboration du nouveau Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF) pour la période 2022 à 2026.

Les modalités de gouvernance doivent prendre en compte les dispositions contenues dans l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles et son décret d'application en date du 14 décembre 2021 qui instituent le Comité départemental des Services aux Familles (CDSF) ; Le pilotage des SDSF étant désormais posé par décret.

En complémentarité de ces dispositions, la circulaire du 21 juillet 2022 précise le rôle et les missions du CDSF, les modalités de nomination de ses membres et émet des recommandations quant à son fonctionnement.

Les différents membres du CDSF se sont réunis le 1^{er} juin 2022 et ont défini les champs d'intervention pour le nouveau SDSF :

- La petite enfance
- La parentalité
- La jeunesse

Le présent document vise à présenter la méthodologie d'élaboration de ce schéma, une synthèse du portrait de territoire, les enjeux et orientations stratégiques qui en découlent, le plan d'action associé et leurs modalités de gouvernance, de pilotage et de suivi.

L'ELABORATION DU SCHEMA

Le cadre légal du déploiement des SDSF

Conformément à la loi d'accélération de la simplification de l'action publique (ASAP) et notamment le décret du 14 décembre 2021, le Schéma Départemental des Services aux Familles de Haute-Savoie s'appuie sur :

1. Un diagnostic territorialisé de l'offre et des besoins d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité élargi aux thématiques enfance et jeunesse conformément à la décision du comité du 1er juin 2022 ;
2. Un plan d'actions départemental organisant le maintien, le développement, la diversification, la complémentarité et la coordination de l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité, notamment décliné à l'échelon local dans le cadre de conventions territoriales globales signées entre la Caisse d'Allocations Familiales et les collectivités locales. Ce plan établit, pour chaque action, des objectifs et un niveau de résultat attendu.

Le Comité Départemental des Services aux Familles organise la coordination des actions de ses membres en vue d'en améliorer l'efficacité en matière :

1. De développement et de maintien de services aux familles ;
2. D'information des candidats potentiels au métier d'assistant maternel, d'accompagnement et d'information des assistants maternels agréés ;
3. D'information et d'orientation des familles sur les modes d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et sur les services de soutien à la parentalité ;
4. De coopération entre professionnels aux fins de garantir l'organisation des transitions de l'enfant entre les différents services ;
5. De formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et du soutien à la parentalité. Le comité recense les besoins prospectifs en matière de formation initiale et continue et examine les conditions de mise en œuvre des actions ;
6. D'information des employeurs sur les politiques d'accueil du jeune enfant, de l'enfant, du jeune et de soutien à la parentalité.

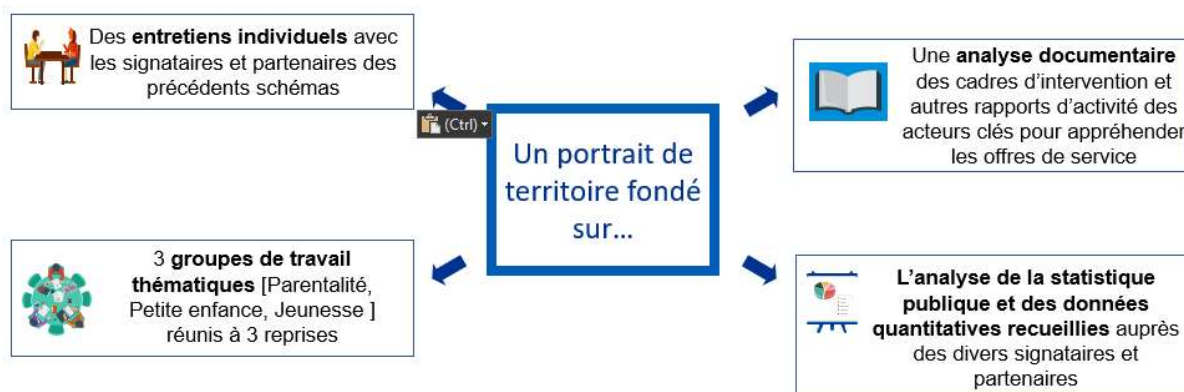
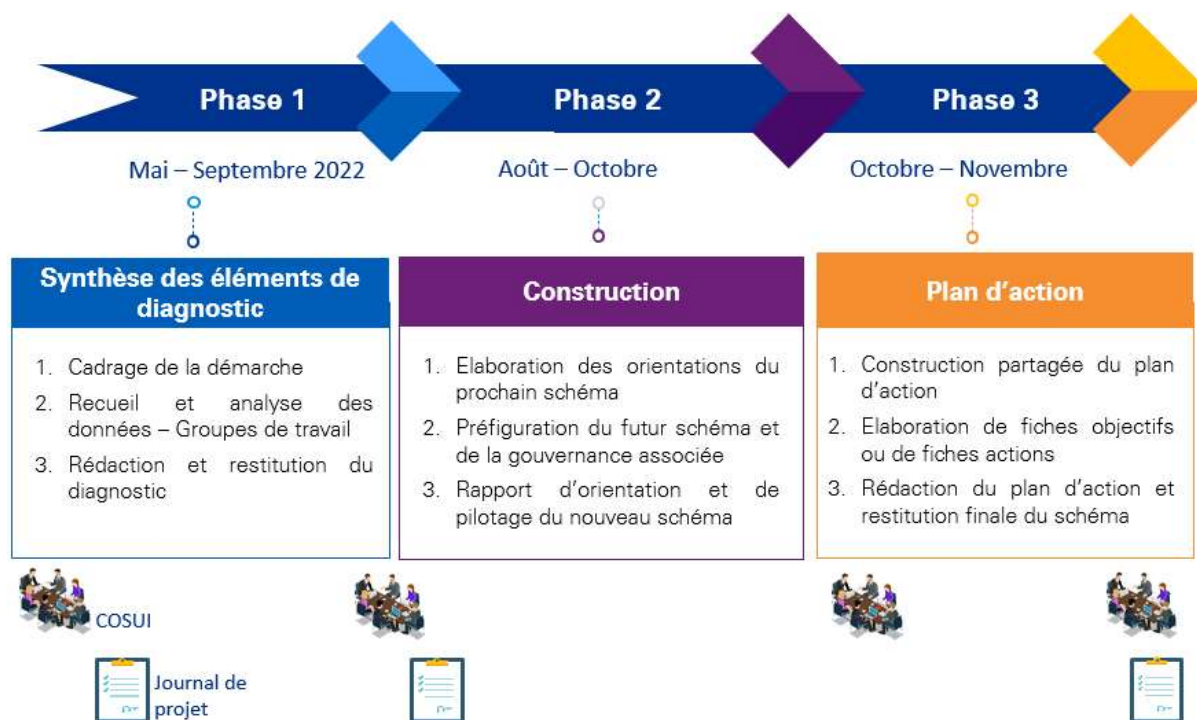
Pour accomplir ses missions, le CDSF conçoit et adopte un Schéma Départemental des Services aux Familles pluriannuel dont il suit et évalue la mise en œuvre.

Conformément aux délais fixés par la loi ASAP, le SDSF est entériné dans les douze mois suivant le renouvellement du comité départemental, pour une durée maximale de six ans.

Le Schéma Départemental des Services aux Familles est adressé pour information par le président du Comité Départemental des Services aux Familles au ministre chargé de la famille dans le mois qui suit son adoption par le comité. Une synthèse des travaux du comité, et notamment de la mise en œuvre du schéma, est adressée dans les mêmes formes chaque année et au plus tard le 1er février.

La démarche d'élaboration du schéma

L'élaboration du SDSF repose sur une **méthodologie participative** permettant d'intégrer les regards des partenaires et acteurs du territoire sur l'ensemble des thématiques étudiées.



Les groupes de travail partenariaux

3 sessions de 3 groupes de travail se sont tenus en juin, juillet et septembre 2022. Elles ont permis d'approfondir les analyses sur les 3 thématiques sur SDSF :

- La Petite Enfance
- La Parentalité
- La Jeunesse (6 à 12 ans et 12 à 25 ans).

Les sessions se sont déroulées de la façon suivante :

- Session 1 : enrichissement du diagnostic sociodémographique
- Session 2 : qualification de l'offre de service du territoire et identification de premiers enjeux
- Session 3 : déclinaison des orientations en pistes d'actions

Enfin, il convient de noter que la démarche d'élaboration du SDSF et du portrait de territoire ne prévoyait pas de consultation des familles via une enquête.

LA SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Une version complète du portrait de territoire est disponible auprès des signataires du schéma et constitue l'annexe 1 du schéma.

Ce portrait social aborde plusieurs grands thèmes : la population haut-savoyarde et sa démographie, la structure des familles du département et la parentalité, la petite enfance, l'enfance-jeunesse ainsi que l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

L'analyse sociodémographique et documentaire a porté sur un ensemble de documents et de données publiques (INSEE, etc.) et non publiques (Caf, MSA, Département, Education nationale) permettant d'analyser les éléments suivants sur chacune des thématiques SDSF évoquées :

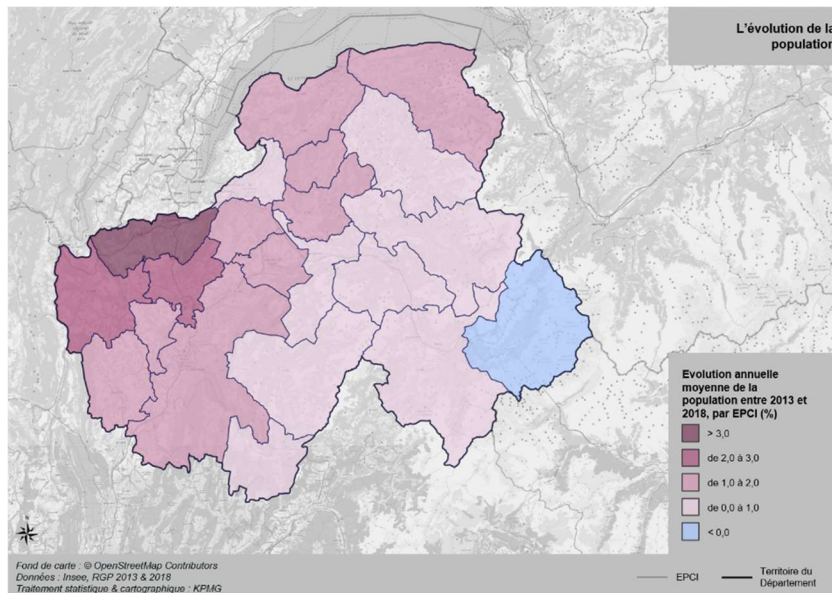
- Les données portant sur l'offre de services du territoire (actions, équipements, etc.) : typologie et caractéristiques de l'offre, implantation géographique, taux d'équipement et de couverture ...
- Les données portant sur la nature et le niveau des besoins (en complément des données socio-démographiques) : niveau de fréquentation de l'offre, profils des usagers, ...

La population haut-savoyarde

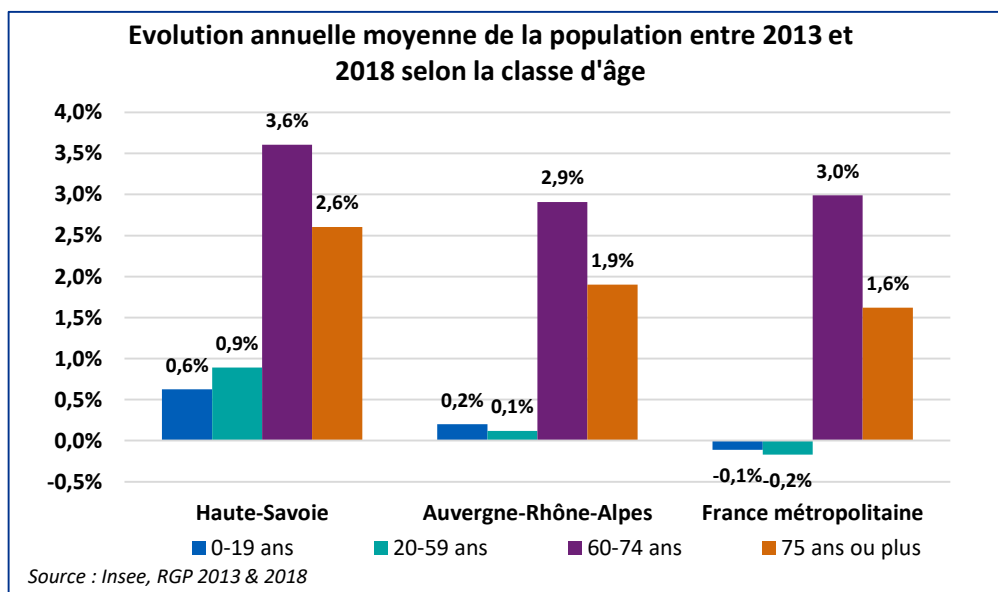
Une augmentation de la population depuis 50 ans



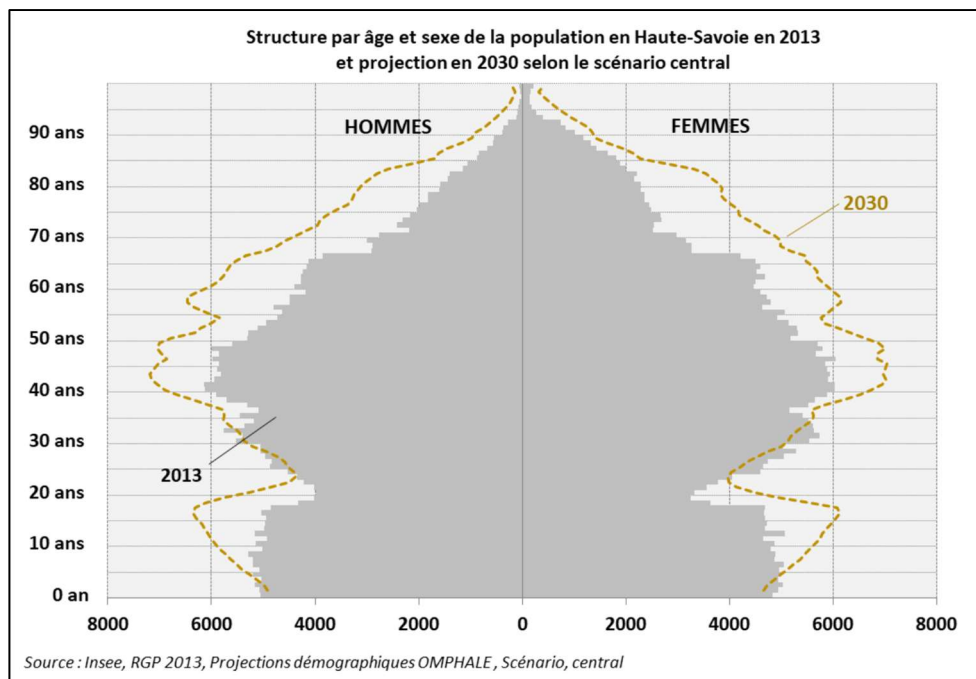
- Depuis 1968, **la population haut-savoyarde n'a cessé d'augmenter** pour atteindre 816 699 habitants en 2018. Entre 2013 et 2018, la Haute-Savoie a ainsi gagné 47 022 habitants, soit **une augmentation annuelle moyenne de la population de +1,2%**.
- Cette croissance démographique s'explique par un solde naturel positif (+0,6% par an en moyenne entre 2013 et 2018) accompagné d'un solde migratoire identique (+0,6% en moyenne par an), qui traduit l'attractivité du territoire.
- Les dynamiques démographiques sont contrastées à l'échelle des EPCI voire des communes (forte croissance sur les EPCI suivants : La Communauté de communes Usse et Rhône (+2,0%) ; La Communauté de communes du Pays de Cruseilles (+2,4%) ; La Communauté de communes des Vallées de Thônes (3,5%). A l'inverse, à l'Est du département, la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix-Mont-Blanc enregistre une diminution de 0,2% en moyenne par an.



Une tendance au vieillissement de la population, nuancée par les projections démographiques



- La Haute-Savoie est touchée par un **phénomène de vieillissement** de sa population : +3,6% pour la population âgée de 60-74 ans et +2,6% pour les 75 ans ou plus.



- Les projections démographiques tendent à confirmer une tendance au vieillissement de la population haut-savoyarde d'ici à 2030. Cependant, la **progression de la population de jeunes de moins de 25 ans**, bien que moins importante, sera tout de même à anticiper.

Les familles et la parentalité

- La Haute-Savoie comptabilise **135 636 familles avec enfants** en 2018, une tendance à la hausse.
- Parmi les familles, la part des **couples sans enfants** est inférieure par rapport aux échelons régional et national.

Une évolution à la hausse du nombre de familles monoparentales, dont la répartition sur le territoire est contrastée



Évolution annuelle moyenne
des familles monoparentales
(2013-2018)

+ 2,7%



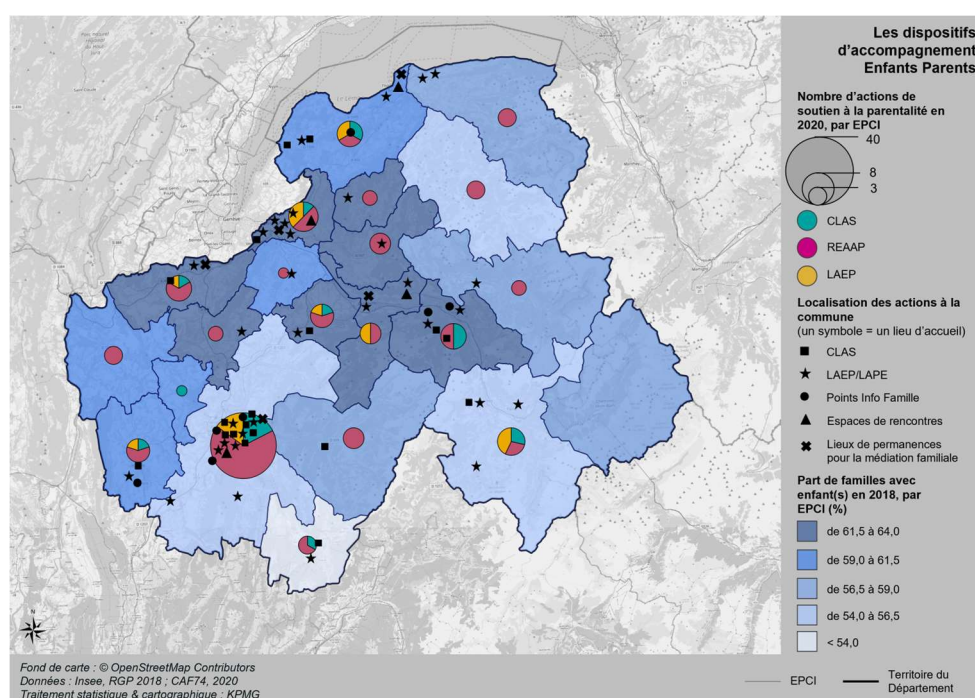
+2.2% par an
Entre 2013 et 2018

- La part de **familles monoparentales** est en augmentation sur le territoire, ce qui soulève des enjeux de renforcement des politiques et dispositifs à destination de ce public. Ces familles sont au nombre de **33 771 familles en 2018**.
- Des disparités sont constatées puisque la part de familles monoparentales au sein des EPCI du département s'échelonne de 10,6% au sein de la communauté de communes des Vallées de Thônes à 18,9% au sein de la communauté d'agglomération d'Annemasse-les-Voirons-Agglomération.

Des familles nombreuses plus présentes au nord et à l'ouest du département

- La Haute-Savoie compte une proportion de **familles nombreuses** (7,8%) inférieure à la moyenne en Auvergne-Rhône-Alpes (9,2%) ainsi qu'à la moyenne nationale (9,1%).
- La communauté de communes de Cluses-Arve et Montagnes (10,2% de familles nombreuses) et celle de Pays du Mont-Blanc (9,5%) se démarquent cependant avec une proportion de familles nombreuses plus élevée que la moyenne.

Des dispositifs à destination des parents inégalement répartis sur le territoire



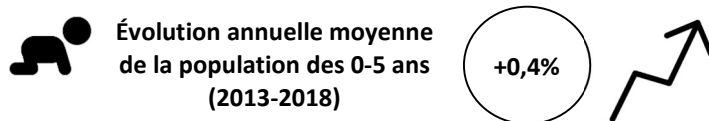
- Au 31 décembre 2021, 2 EPCI du département de la Haute-Savoie ne proposent aucune action et voient leur panier parentalité vide : la CC Pays d'Evian Vallée d'Abondance et la CC de la Vallée Chamonix-Mont-Blanc. Sur les 21 intercommunalités du territoire, 7 proposent un panier parentalité complet (LAEP, CLAS et actions REAAP).
- Par ailleurs, les Pôles médicosociaux du département sont un lieu d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et d'orientation du public haut savoyard dans les champs de la petite enfance, de la parentalité et de la jeunesse. Plus spécifiquement, les Points Ecoute Parents (5 sur le département) qui sont l'initiative et l'engagement de professionnels de plusieurs institutions répondent aux parents sur les questions parentalité.

Le bilan des actions parentalité du SDSF 2017-2019



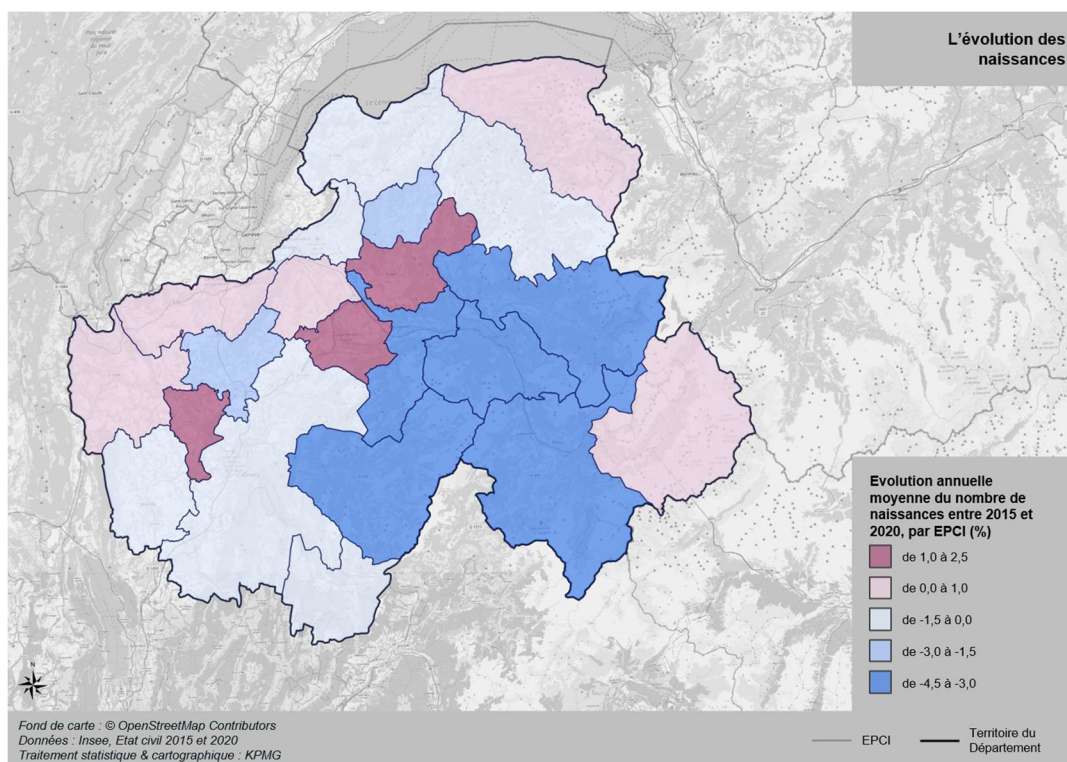
La petite enfance

Une augmentation de la population des 3-5 ans



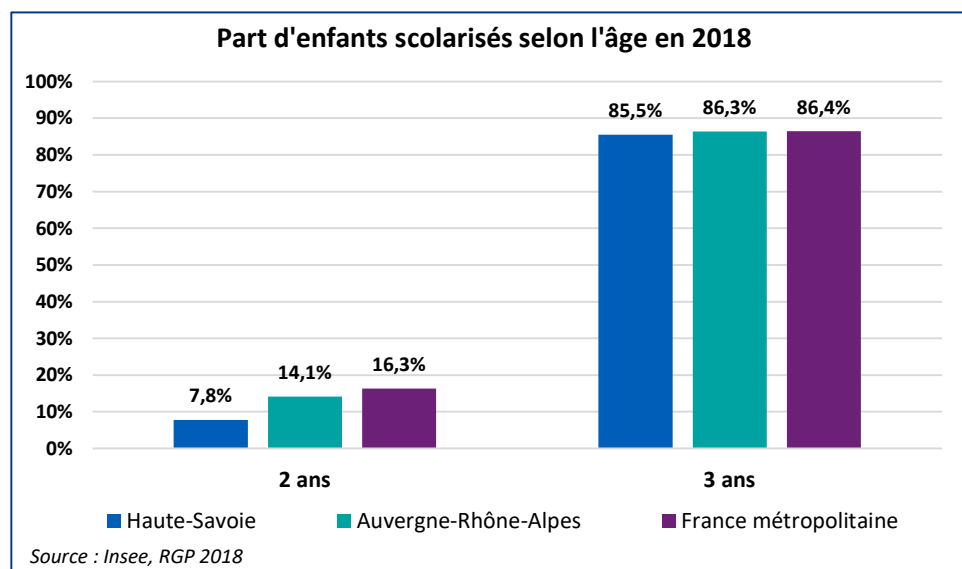
- Le territoire observe une tendance à la **diminution des naissances** depuis 2015 (**9 680 naissances en 2019**, soit près de 376 naissances de moins qu'en 2015).
- 61 107 enfants sont âgés de 0-5 ans**, un nombre en **augmentation** ; cependant, en lien avec la diminution des naissances, le nombre d'enfants de 0-2 ans est à la baisse (-0,1%/an), contrebalancée par une hausse des 3-5 ans (+0,8%/an).

Une évolution des naissances particulièrement négative au sein des massifs montagneux



- Une évolution des naissances négative dans le centre du département et une évolution plutôt positive sur le pourtour et le centre/nord du département entre 2015 et 2020.

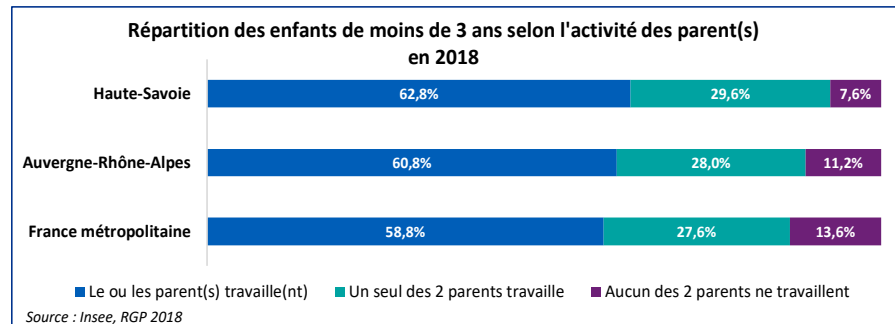
Un faible taux de scolarisation chez les moins de 3 ans



- La Haute-Savoie présente un **taux de scolarisation inférieur aux échelons de comparaison** en ce qui concerne les enfants de 2 ans : ainsi, 7,8% des enfants de 2 ans étaient scolarisés en 2018, une proportion largement inférieure à la moyenne régionale (14,1%) et plus de deux fois moins importante que la moyenne nationale (16,3%).
- La part des enfants de 3 ans scolarisés est également inférieure à ce qui est observé au sein des échelons de comparaison, mais cette différence est moins importante (85,5% contre 86,3% dans la région et 86,4% au national).

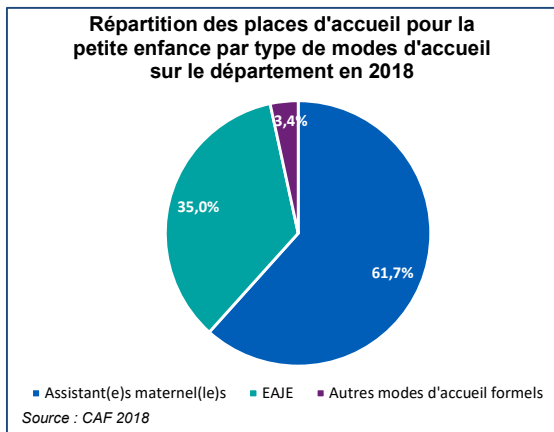
Une proportion importante de parents de jeunes enfants actifs

- 18 351 enfants ayant moins de 3 ans avaient le ou les parents en emploi en 2018 : cela représente 62,8% de cette classe d'âge, soit un taux supérieur à la moyenne régionale (60,8%) et à la moyenne nationale (58,8%).



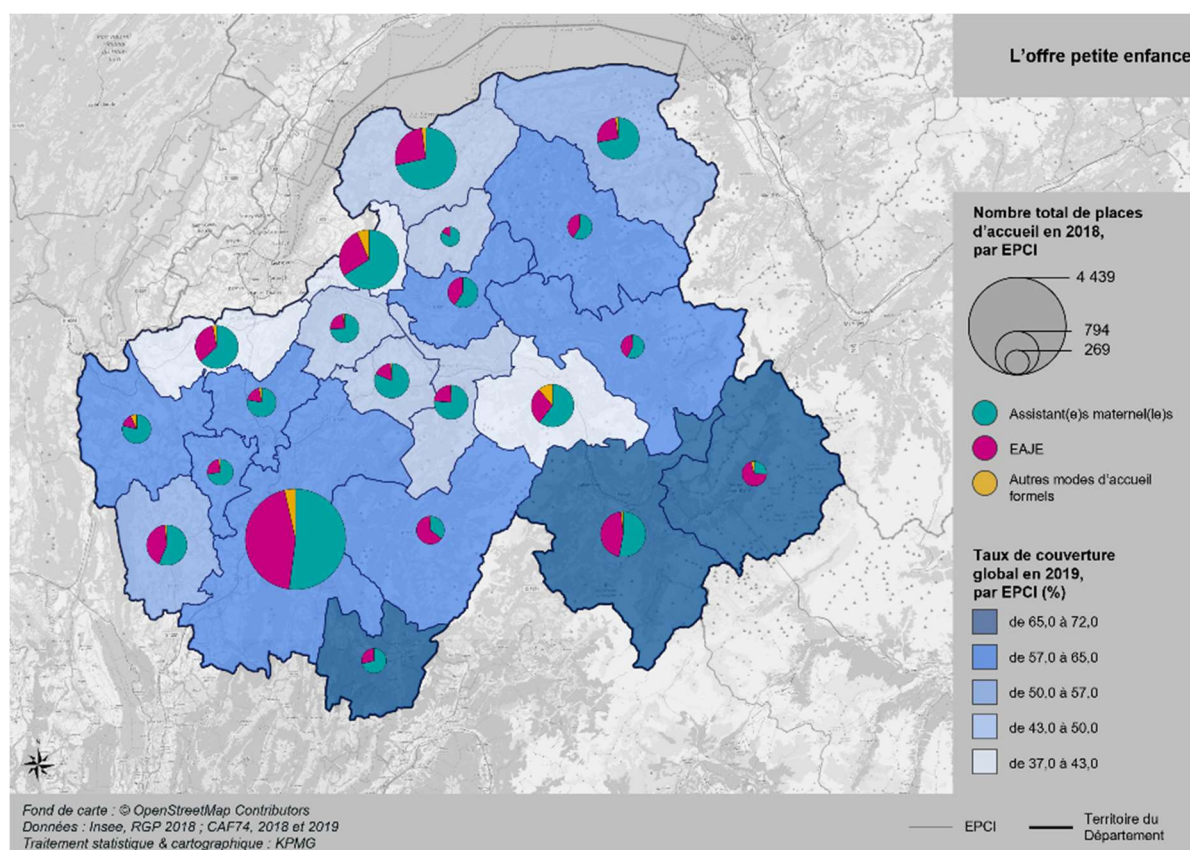
- Cette proportion est également supérieure aux échelons de comparaison pour les enfants âgés de 3-5 ans, dont 68,9% ont le ou les parents en emploi (contre 66,5% en Auvergne-Rhône-Alpes et 64,4% en France), ce qui représente 21 683 enfants de cette tranche d'âge.

L'accueil individuel plébiscité par les familles hauts-savoyardes



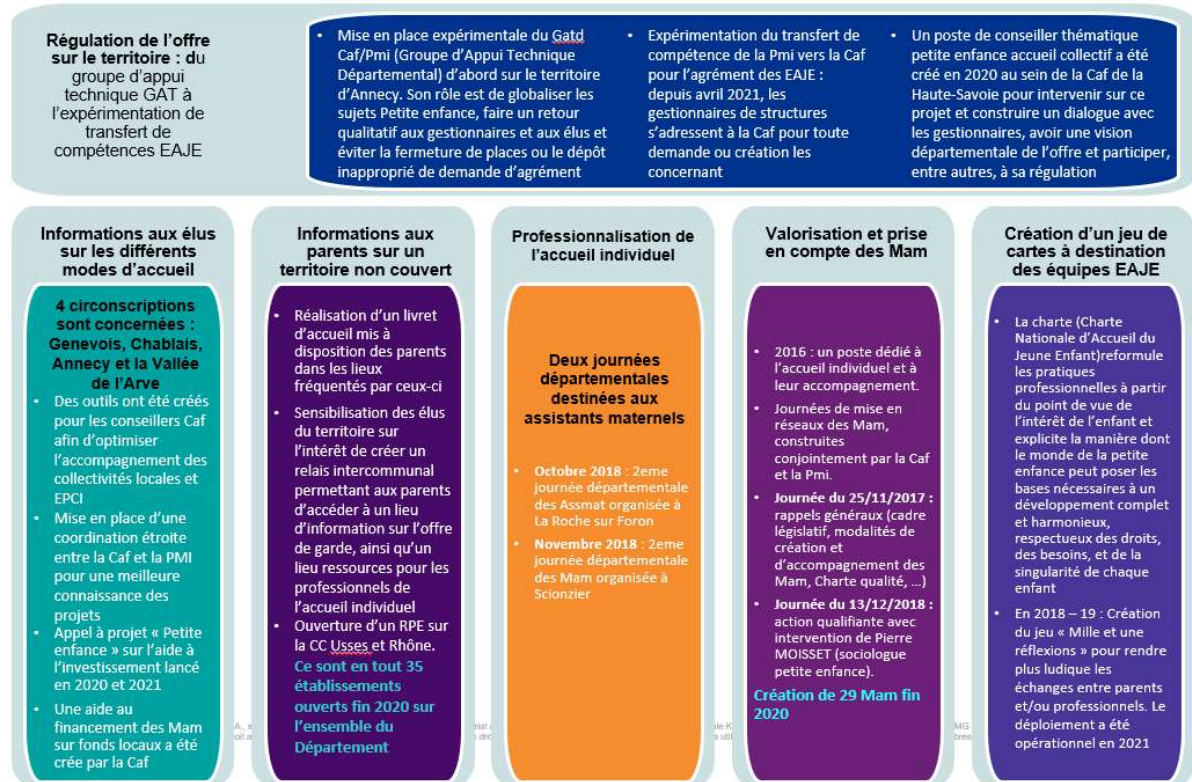
- En 2018, le mode d'accueil privilégié par les familles haut-savoyardes est l'accueil individuel (les assistantes maternelles), dans une proportion plus importante que ce qui est observé à l'échelle nationale : 61,7% des familles haut-savoyardes ont recours aux assistantes maternelles pour l'accueil de leur(s) enfant(s) contre 56,1% au niveau national.

Une couverture inégale de l'offre petite enfance sur le territoire



- Une attention particulière doit être portée à certains EPCI dont le taux de couverture global est faible alors qu'ils enregistrent une évolution annuelle moyenne des jeunes enfants importante entre 2015 et 2020 : CC Fier et Usse, CC du Genevois, CC Arves et Salève et CC du Pays Rochois.

Le bilan des actions petite enfance du SDSF 2017-2019

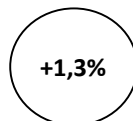


L'enfance et la jeunesse

Une proportion de jeunes similaire aux échelons de comparaison et en augmentation



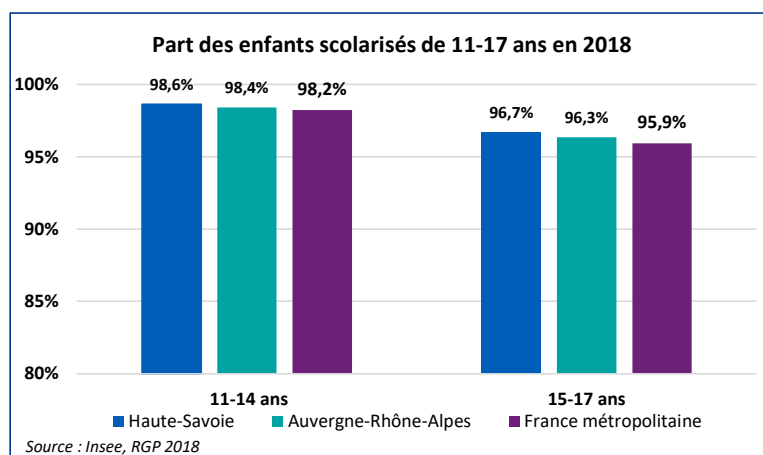
Évolution annuelle moyenne de la population des 11-17 ans (2013-2018)



+0.7% par an
Entre 2013 et 2018

- En 2018, la **Haute-Savoie comptait 125 964 enfants âgés de 6 à 17 ans**, les proportions que représentent ces jeunes dans la population sont similaires à ce qui est observé au sein des échelons de comparaison.
- On constate une **forte augmentation de ces populations**, conformément aux tendances régionale et nationale. Les taux de croissance sont cependant supérieurs : les deux tranches d'âge 6-10 et 11-17 ans ont augmenté de 1,3% par an entre 2013 et 2018.

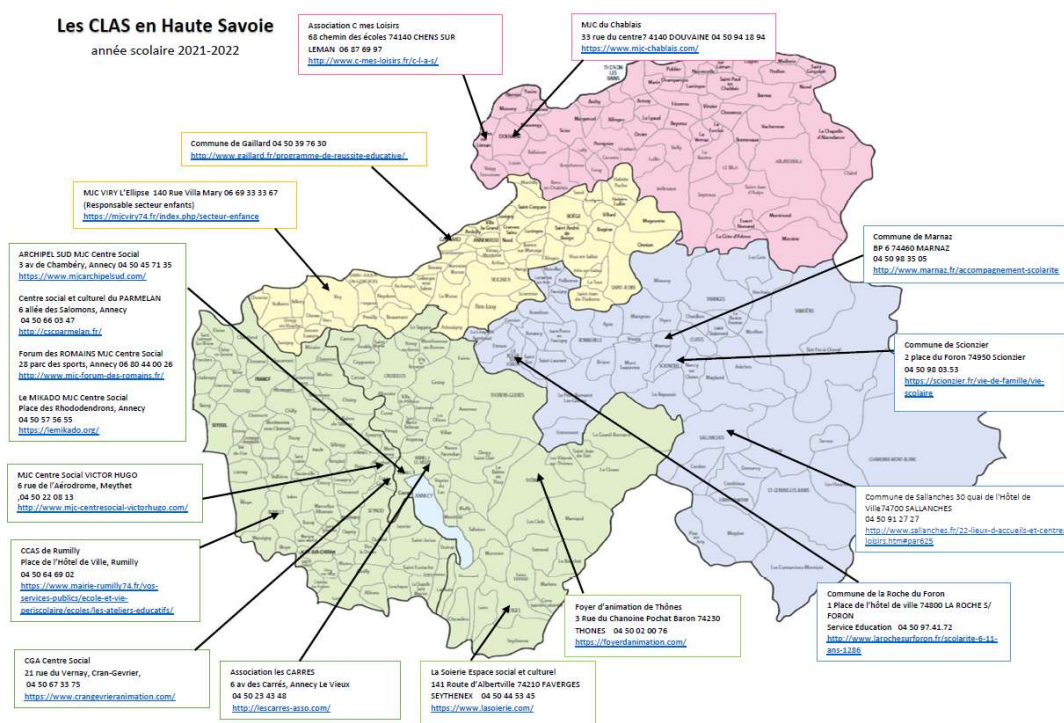
Une forte proportion de jeunes scolarisés



- Les parts des enfants scolarisés en 2018, qu'il s'agisse des 11-14 ans (98,6%) ou des 15-17 ans (96,7%), sont supérieures à ce qui est constaté en Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 98,4% et 96,3%) et en France métropolitaine (respectivement 98,2% et 95,9%).

Des dispositifs d'accompagnement à la scolarité inégalement répartis sur le territoire

- Les dispositifs CLAS, cofinancés par la Caf, qui accompagnent certains jeunes dans leur scolarité sont inégalement répartis sur le territoire. Par exemple, le nord-est du département n'en est pas doté. D'autres offres de soutien à la scolarité existent sur les territoires, via notamment le tissu associatif.



La prévention spécialisée en faveur de la jeunesse du territoire

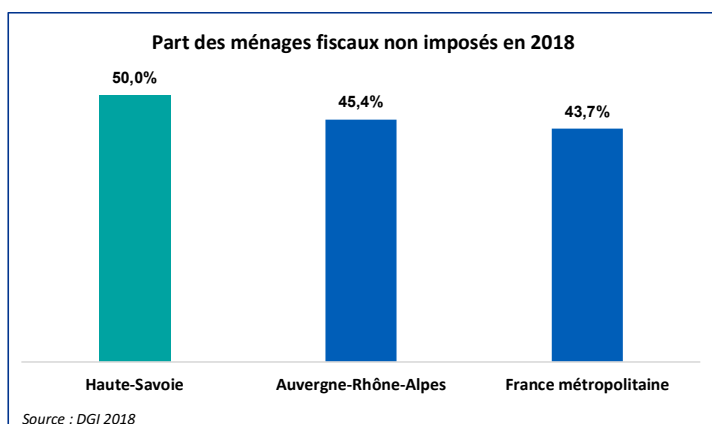
- La Prévention spécialisée œuvre chaque jour en faveur de la jeunesse en prévention de la marginalisation avec comme mode d'intervention principal l'aller vers. Ce sont près de 50 éducateurs qui accompagnent chaque année près de 3500 jeunes sur des quartiers dédiés, définis dont les QPV.

Des jeunes adultes qui quittent le territoire

- **La Haute-Savoie compte 54 208 jeunes adultes (18-24 ans), soit 6,6% de la population en 2018.**
- **Ces jeunes quittent le territoire.** Entre 2013 et 2018 cette population a en effet diminué **de 0,6% par an en moyenne.**
- Une **part très faible est scolarisée** mais pour autant, moins concernée par le **chômage** au regard des données des échelons de comparaison.

L'accès aux droits et l'animation de la vie sociale

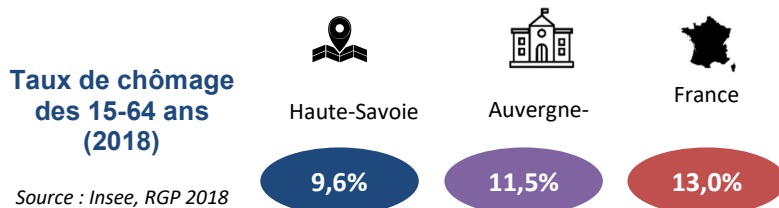
Des situations de fragilités observées sur le territoire



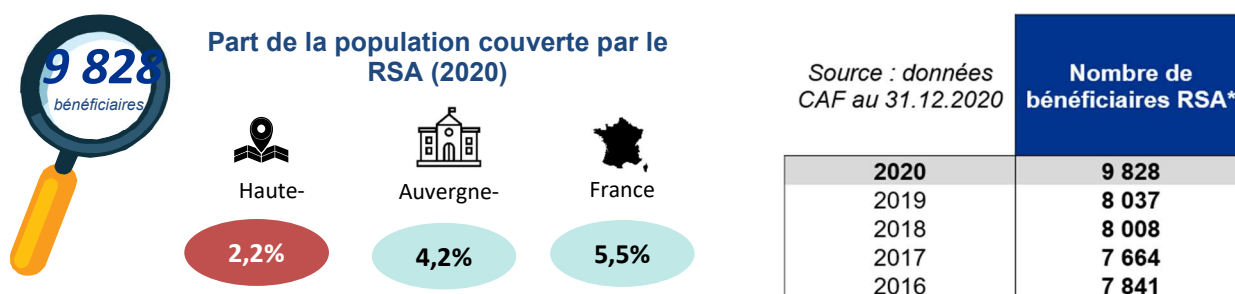
- La population de la Haute-Savoie présente **des situations de vulnérabilité moins importantes que la moyenne nationale ou régionale** : le taux de pauvreté s'élève à 8,9% dans le département, ce qui est inférieur au taux de pauvreté régional (12,7%) et national (14,6%).

- Pour autant, une **part de foyers fiscaux non imposés** (50,0% en 2018) supérieure de plus de 5% à celle observée au niveau national.

Un taux de chômage et une part de demandeurs d'emplois en fin de mois relativement faible



- Un **niveau de chômage** bas : 9,6% (au sens INSEE) et 68 100 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM Pôle Emploi au 31/12/2020)
- **Moins de 15% des salariés occupent un emploi précaire**, soit une proportion légèrement inférieure au niveau régional et national.



- Le département de la Haute-Savoie compte 9 828 bénéficiaires RSA en 2020, soit 2,2 % de la population départementale.
- Après avoir diminué entre 2016 et 2017 (passant de 7 841 à 7 664 bénéficiaires), le nombre de bénéficiaires est depuis en **augmentation constante**.
- Les allocataires se répartissent de manière inégale sur les territoires. Ils sont concentrés surtout sur le Genevois et le Bassin annécien, qui réunissent à eux deux plus des 3/5 des allocataires du département.

Des prix de l'immobilier élevés et des tensions constatées sur le logement

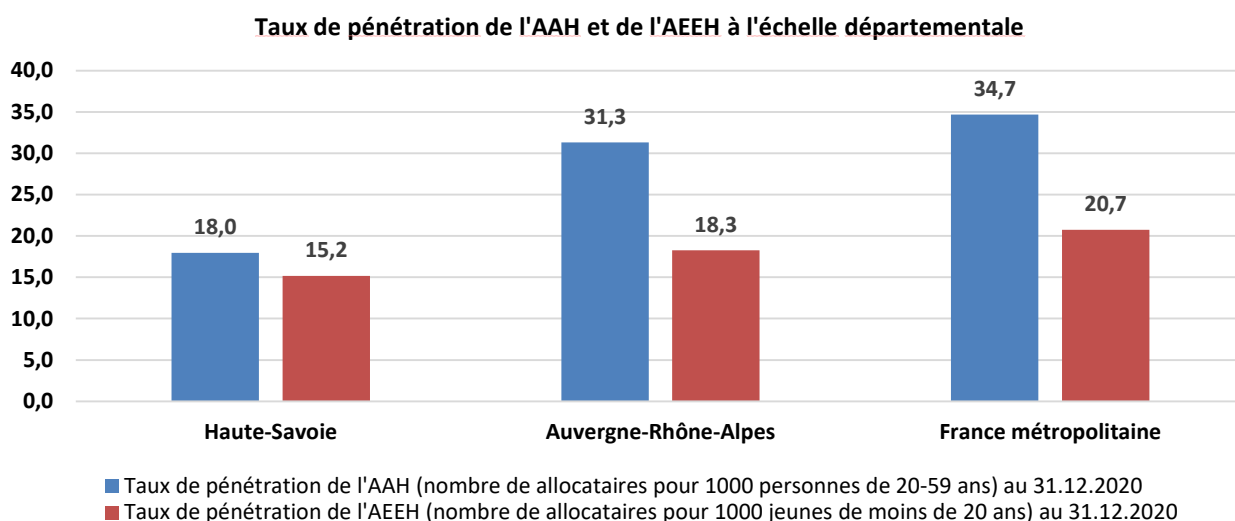
- Après perception des aides au logement, près de **6 000 foyers** (13,3 % des bénéficiaires d'une aide au logement) consacrent encore plus de **40 %** de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.
- En Haute-Savoie, fin 2020, on comptait **50 000 logements sociaux**. Il existe une forte tension sur le logement public du fait de la cherté des logements privés.
- **Les taux de vacance** (1,7 %) et **de mobilité** (7,2 %) sont inférieurs à ceux observés au niveau national (2,9 % et 7,6 %).

En matière d'offre santé, une grande présence de kinésithérapeutes mais une densité de psychologues plus faible qu'au niveau national

La densité médicale en 2020	Nombre de médecins omnipraticiens pour 100 000 habitants	Nombre de chirurgiens dentistes pour 100 000 habitants	Nombre d'infirmiers pour 100 000 habitants	Nombre de masseurs kinésithérapeutes pour 100 000 habitants	Nombre de psychologues pour 100 000 habitants
Haute-Savoie	95,6	68,2	88,9	148,9	42,9
Auvergne-Rhône-Alpes	93,6	58,3	158,1	126,9	43,5
France métropolitaine	90,4	57,5	151,1	113,5	110

- La Haute-Savoie se distingue par le **nombre important de chirurgiens-dentistes et de kinésithérapeutes implantés sur le territoire**, en effet on comptabilise plus de 68,2 chirurgiens-dentistes pour 100 000 habitants et près de 150 kinés pour 100 000 habitants, des chiffres bien supérieurs aux chiffres des échelons supra territoriaux.
- **Le nombre de psychologues pour 1 000 habitants apparaît en revanche moins élevé** qu'au sein des échelons de comparaison puisqu'il est de près de 43 alors qu'il est de 110 pour 1000 000 habitant au niveau national.

Une politique de l'inclusion à approfondir



Source : CAF au 31.12.2020

- De faibles nombres d'allocataires de l'AAH et l'AEEH par rapport à ce qui est observé au sein des échelons de comparaison.

L'ensemble de ces données, ainsi que les échanges qui se sont tenus durant les groupes de travail ad hoc et les entretiens menés ont conduit à identifier :

- des enjeux transversaux pour les territoires, les professionnels et les familles,
- des orientations pour le schéma déclinées de manière opérationnelle.
- une gouvernance ad hoc

Le schéma ci-après synthétise le schéma et ses modalités de gouvernance.

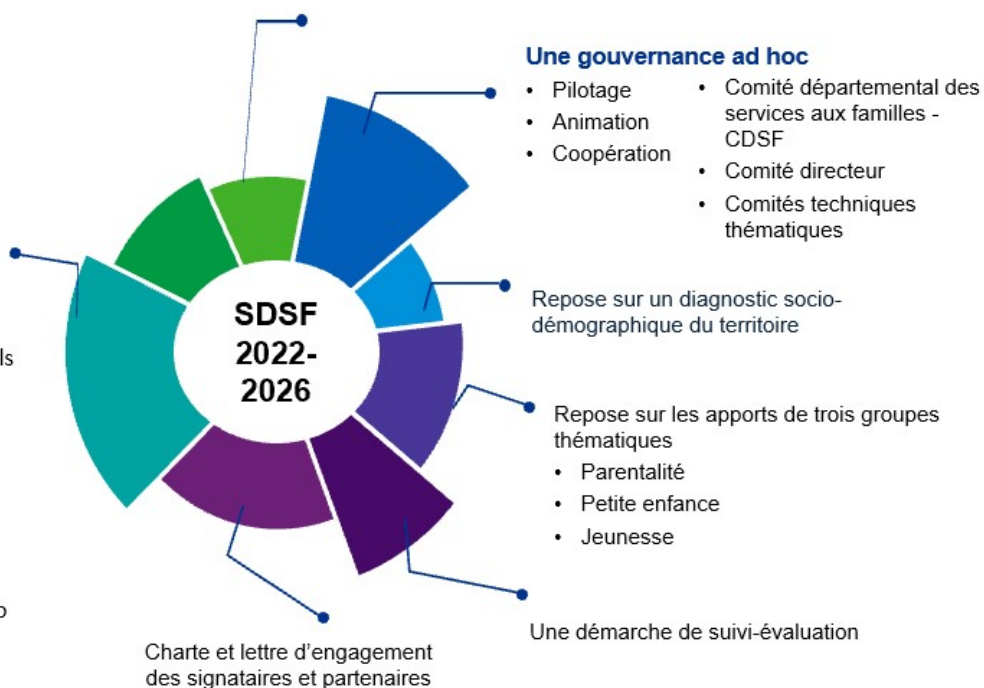
Le SDSF en bref

3 orientations déclinées de manière opérationnelle

- Accompagner et soutenir la **parentalité** dans sa diversité, via des démarches d'aller vers et une offre visible et lisible
- Diversifier et soutenir les **modes d'accueil** du jeune enfant dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de l'enfant
- Accompagner **les jeunes** du territoire dans les dynamiques sociétales et les évolutions environnementales

10 enjeux transversaux

- Au niveau territorial
 - Soutenir l'offre existante et encourager un développement équilibré de l'offre
 - Contribuer à une aide à la décision des élus locaux
 - Lutter contre la fracture numérique
 - Contribuer à l'animation de la vie sociale locale
- Au niveau des professionnels
 - Développer la coordination des acteurs
 - Soutenir les compétences des professionnels et favoriser l'attractivité des métiers
 - Adapter la communication aux enjeux et besoins des familles, des jeunes et des professionnels
- Au niveau des publics et des familles
 - Favoriser une approche par parcours, contribuant à la prévention
 - Accompagner les besoins des familles mono parentales
 - Soutenir les démarches d'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap



LES ENJEUX IDENTIFIES

La méthodologie participative d'élaboration du présent SDSF a permis de mettre en exergue les enjeux prioritaires du territoire, de manière transversale :

Enjeux pour les territoires



Soutenir l'offre existante de services aux familles et **encourager son déploiement équilibré**, dans le cadre d'**approches territorialisées cohérentes** avec la réalité des territoires



Contribuer à une **aide à la décision des élus** locaux



Réduire la fracture numérique, prévenir et faciliter les usages numériques



Contribuer à l'**animation de la vie sociale locale**

Enjeux pour les professionnels



Développer la coordination des acteurs pour veiller à l'articulation et à la complémentarité des interventions de chacun, au service d'une réponse au public plus étayée, rapide, adaptée



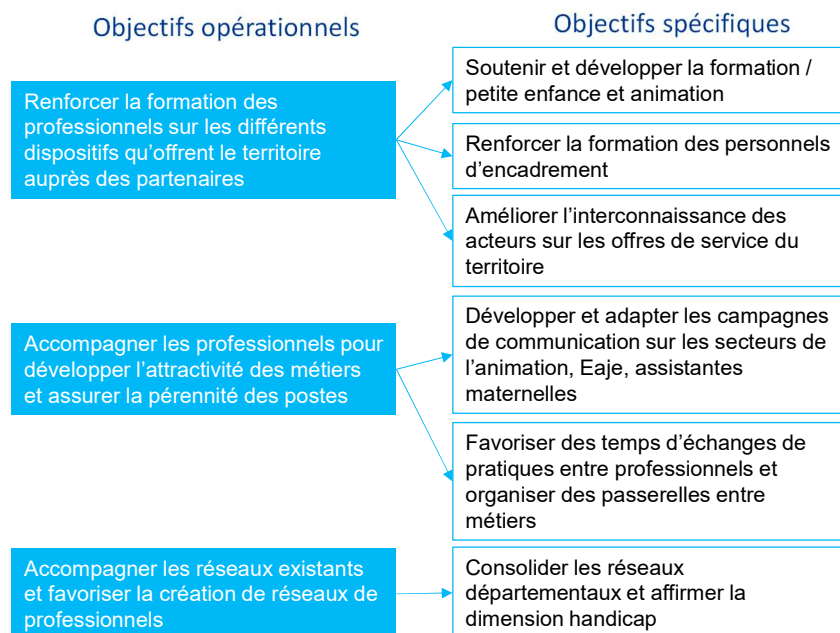
Adapter la communication sur les offres existantes aux enjeux et besoins des familles jeunes et professionnels du territoire




Soutenir les compétences des professionnels et favoriser l'attractivité des métiers, condition de réussite des actions à mettre en œuvre



Soutenir les compétences des professionnels et favoriser l'attractivité des métiers, condition de réussite des actions à mettre en œuvre




Enjeux pour les familles

 **Favoriser une approche par parcours**, dans une logique de « continuum d'intervention » auprès des familles et des jeunes, contribuant à la prévention.



Accompagner les besoins des familles mono parentales

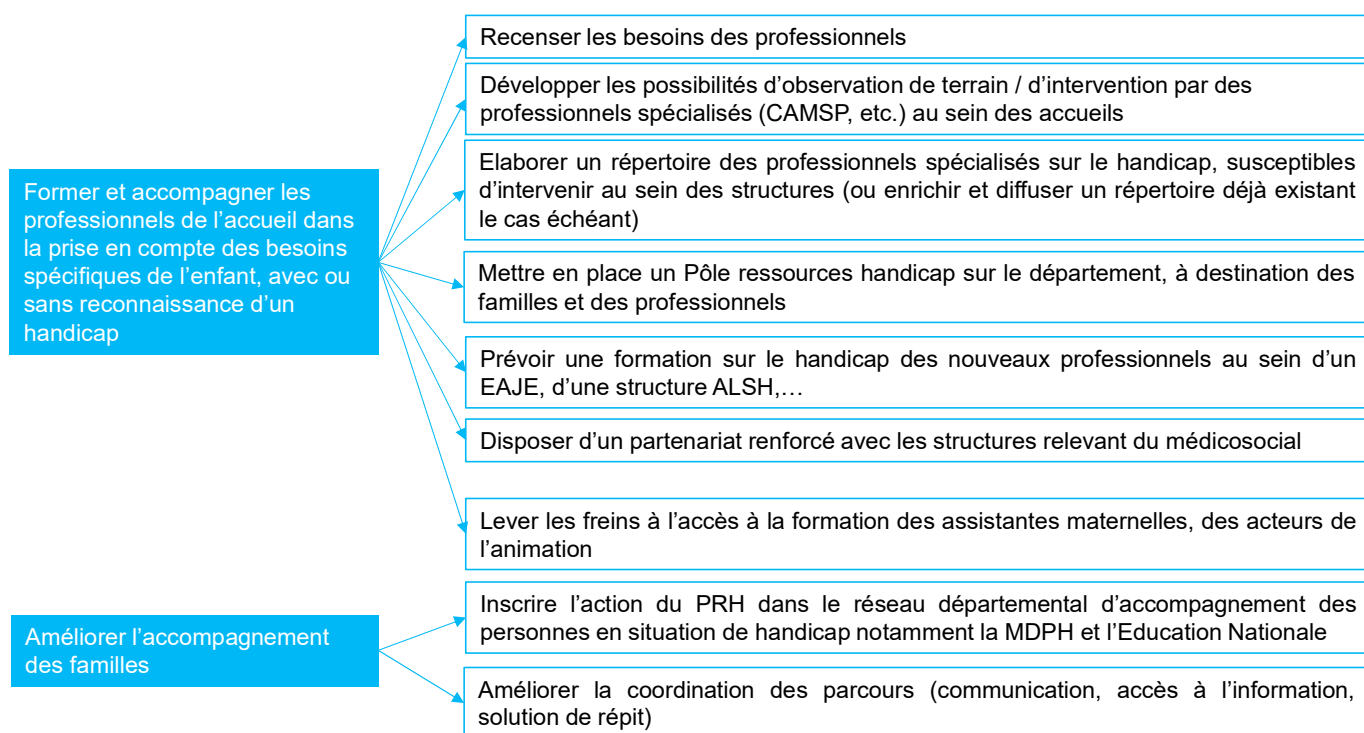
 **Soutenir les démarches d'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap**



Soutenir les démarches d'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap

Objectifs opérationnels

Objectifs spécifiques



LES ORIENTATIONS ET LEUR DECLINAISON

Les priorités d'actions ont été définies au regard des enjeux identifiés dans les domaines couverts par le SDSF au niveau départemental et par territoire.

Trois orientations thématiques partagées structurent le Schéma :



Accompagner et soutenir la parentalité dans sa diversité, via des démarches d'aller vers et une offre visible et lisible



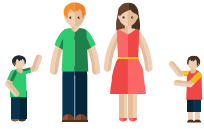
Diversifier et soutenir les modes d'accueil du jeune enfant dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de l'enfant



Accompagner les jeunes du territoire dans les dynamiques sociétales et les évolutions environnementales

Ces orientations permettent de répondre aux attentes communes, elles auront vocation à :

- *Pour les territoires*
 - **Répondre aux contraintes géographiques, d'éloignement, de mobilité**
 - **Faciliter l'accès aux services de proximité**
 - Réduire les écarts de **diversification et d'adaptation des services** aux publics selon les territoires
 - Homogénéiser les **dynamiques partenariales** qui diffèrent selon les territoires
- *Pour les familles*
 - Soutenir les parents notamment vis-à-vis des **questions éducatives**
 - **Assurer l'accessibilité financière** des familles aux services proposés
 - **Renforcer la communication** autour des services existants auprès des familles
- *Pour les professionnels*
 - **Renforcer la communication** autour des services existants entre acteurs
 - Renforcer le **soutien aux professionnels** (formation, recrutement...)



Accompagner et soutenir la parentalité dans sa diversité, via des démarches d'aller vers et une offre visible et lisible

Objectifs opérationnels

Objectifs spécifiques

Accompagner les parents dans leur diversité, dans tous les lieux d'accueil des enfants et adolescents

Renforcer les liens avec les acteurs sociaux locaux, les professionnels de la périnatalité, les enseignants pour repérer des situations de fragilité

Conforter et développer des lieux et démarches de rencontre et/ou d'écoute des parents et s'appuyer sur les territoires (LAEP /PAEJ, maison des familles, maison des adolescents, PMI, actions Réaap, Laep, Clas, Médiation familiale, Espace rencontre...)

Renforcer l'accompagnement des parents en situation d'isolement et de fragilité (monoparentalité, parents d'enfants en situation de handicap, parents d'adolescents,...)

Faciliter l'accessibilité des familles aux offres des services parentalité

Faciliter la délocalisation des services parentalité sur des territoires peu ou pas couverts avec une offre diversifiée

Développer des services itinérants

Inform er les parents et futurs parents

Diversifier les moyens de communication pour tous (aller vers, réseaux sociaux, flyers, ...)

Recenser et actualiser les offres de chaque acteur, annuaire numérique de la parentalité

Proposer des réunions d'informations par thématique



Diversifier et soutenir les modes d'accueil du jeune enfant dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de l'enfant

Objectifs spécifiques

Objectifs opérationnels

Soutenir l'offre d'accueil du jeune enfant à toutes les familles, son développement et sa diversification pour garantir l'équité territoriale et l'accessibilité

Assurer une observation régulière de l'évolution de l'offre en matière de Petite Enfance au regard du contexte socio-démographique

Identifier et accompagner les besoins spécifiques des familles en situation de vulnérabilité

Favoriser le maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant, et le cas échéant créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires

Impulser le développement/la remise en place des crèches familiales et des haltes garderies ainsi que des accueils hors normes, assurer une diversification, analyser les besoins en termes d'atypicité des modes d'accueil

Travailler sur l'accessibilité financière des modes de garde

Garantir la qualité de l'accueil du jeune enfant

Soutenir les métiers de la Petite Enfance (Cf. axe transversal)

Conforter la coordination entre les services de PMI, de la Caf et de l'Etat dans le cadre d'une délégation expérimentale d'agrément des EAJE

Améliorer l'articulation des acteurs autour du suivi, accompagnement et contrôle des établissements

Mettre en œuvre la charte qualité et la décliner en indicateurs de qualité

Informers les parents et futurs parents

Permettre au public d'identifier les ressources du territoire en développant des modalités d'information adaptées et simplifiées

Mettre en place des campagnes de communication et y associer Caf/PMI/ Département : journées Petite enfance, Forums, réunions d'informations, etc.



Accompagner les jeunesses du territoire dans les dynamiques sociétales et les évolutions environnementales

Objectifs opérationnels

Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale

Développer une offre de formation adaptée aux acteurs de terrain pour renforcer les compétences d'accompagnement à la citoyenneté des jeunes.

Soutenir la création d'espaces de représentation des jeunes dans les territoires qui n'en sont pas pourvus

Associer les jeunes sur les questions de société les concernant directement

Soutenir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, en particulier pour les jeunes qui en sont le plus éloignés

Développer les synergies et la coopération entre les partenaires du département

Valoriser l'existant et les offres en développement et en soutenant une communication adaptée aux jeunes du territoire

Favoriser l'accès aux informations, aux droits des jeunes adultes et à leur autonomisation

Renforcer l'accès aux offres de service pour les jeunes et la lisibilité de ces offres

Soutenir les initiatives en faveur de l'autonomie et de l'accès à l'information pour tous sur les territoires les moins bien couverts

Objectifs spécifiques

LA GOUVERNANCE DU SCHEMA

Les enjeux relatifs à la gouvernance, l'animation et la coopération autour du SDSF

Les principaux enjeux en matière de pilotage du SDSF

- **Le Comité départemental des services aux familles** a vocation à se réunir une fois par an afin d'assurer la gouvernance, définir, suivre et évaluer le SDSF ;
- **Inscrire le SDSF dans le contexte départemental (schéma des solidarités, etc.) et national** (stratégie de prévention et protection de l'enfance, stratégie pauvreté, etc.) et faire le lien entre les objectifs et moyens des différents schémas et dispositifs existants ;
- **S'appuyer sur les outils existants** à l'échelle des territoires (Projets éducatifs de territoires, ainsi que les Conventions Territoriales Globales, etc.) pour coordonner les acteurs locaux, développer des services et des actions, ancrer et décliner les objectifs du SDSF ;
- **Favoriser le travail en réseau**, mieux assurer l'interconnaissance des acteurs et la co-construction, le partage d'une définition commune des différents domaines : soutien à la parentalité, animation de la vie sociale...

Les principaux enjeux en matière d'animation du SDSF

- **Le Comité départemental des Services aux familles donne mandat au comité Directeur** pour animer le SDSF
- **Valoriser les actions mises en œuvre**, afin de mettre en avant l'ensemble des acteurs et générer de l'auto-ressource pour l'ensemble du territoire.
- **Assurer la circulation des informations** de façon descendante (des instances de pilotage jusqu'au terrain) et ascendante du terrain, des habitants et professionnels, jusqu'aux instances de pilotage.
- **Organiser un fonctionnement au fil de l'eau** entre les acteurs et des temps ponctuels ou événementiels pour échanger de façon transverse.

Les principaux enjeux en matière de coopération des acteurs autour du SDSF

- **Le Comité directeur mandate les comités techniques** pour mettre en œuvre les objectifs du schéma
- **Développer des projets partagés** pour favoriser la coopération, en s'appuyant sur des actions concrètes et opérationnelles et/ou de concertation.
- **Partager des temps de formation communs** aux acteurs pour faciliter les rencontres, un socle de connaissances et une culture commune
- **Assurer la mobilisation des acteurs de terrain** et des publics dans l'élaboration, le déploiement et l'évaluation des actions sur les territoires.

Une gouvernance ad hoc

La gouvernance du présent Schéma Départemental des Services aux Familles repose sur des **instances transverses**, le comité départemental des services aux familles (CDSF), le comité directeur, les comités techniques (un par orientation du SDSF) **complétées par des instances spécifiques à des dispositifs ou des instances territoriales afin d'assurer un lien permanent entre le SDSF et les démarches de développement du territoire.**

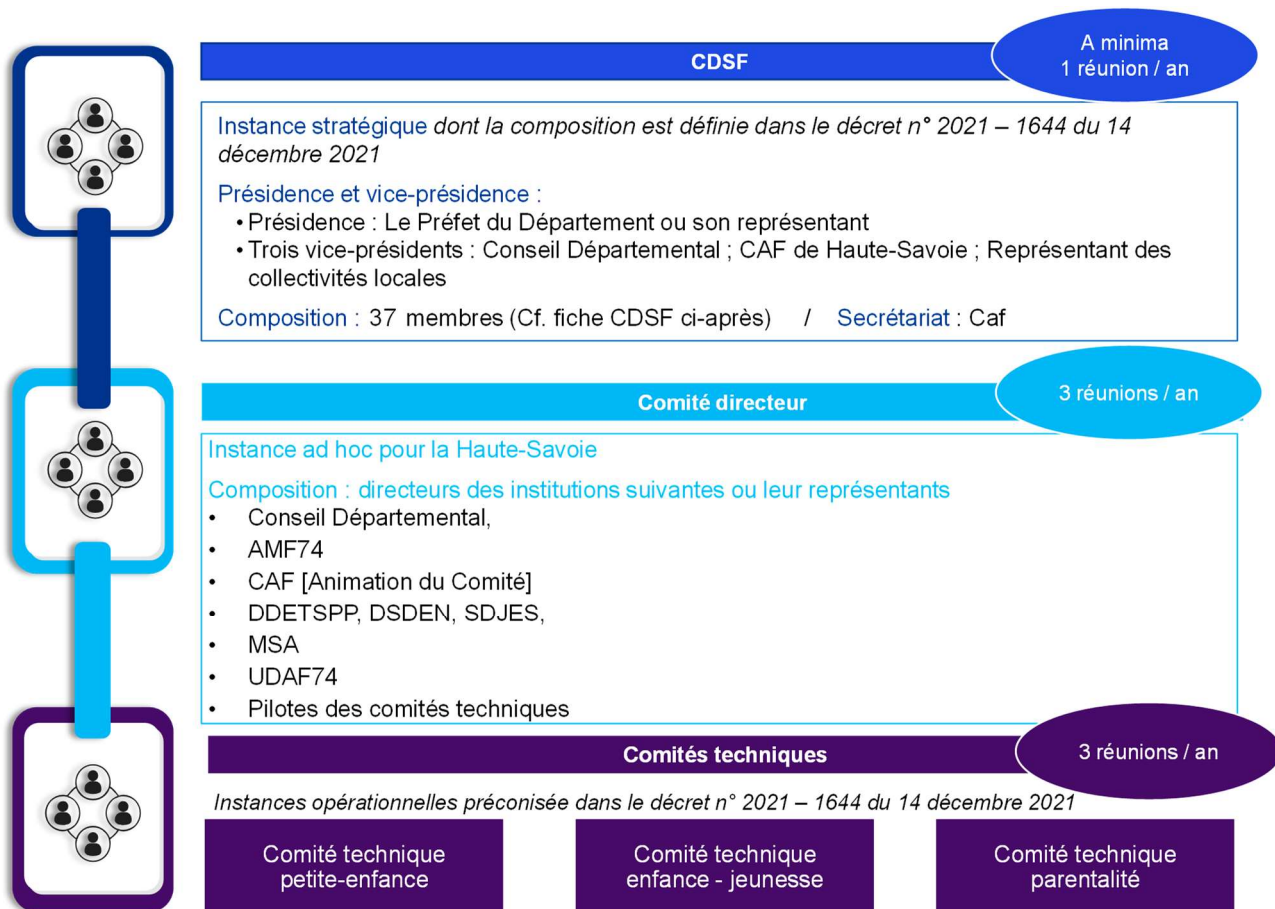
Cette gouvernance doit par ailleurs :

- Tirer les enseignements du précédent schéma et **rapprocher la réflexion menée à deux niveaux : stratégique/politique/décisionnel et technique/opérationnelle**
- S'inscrire à la fois en **continuité** des actions menées jusqu'à présent **et développer** des actions ou dispositifs nouveaux
- **Fluidifier les processus** de partage d'information et décisionnel [éviter d'engorger les instances décisionnelles notamment]
- **Elargir le panel des acteurs** invités à siéger dans les différentes instances
 - Respect des textes réglementaires
 - Souplesse et géométrie variable de certaines instances selon les ordres du jour

Les évolutions relatives à l'ordonnance ASAP

La loi n°20-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique **entraîne des évolutions en matière de services aux familles**, dans un objectif de **clarification et de simplification** en vue de contribuer au maintien et au développement de l'offre de services. Le décret du 14 décembre 2021 portant sur les services aux familles issu de cette loi modifie la gouvernance des Schémas Départementaux des Services aux Familles.

Le schéma de gouvernance



Les comités techniques : leurs missions et l'organisation type des travaux

Répondent aux orientations de la feuille de route thématique du schéma :

- Travaillent sur les priorités annuelles du plan d'action identifiées par le comité directeur
- Proposent des modalités concrètes de mise en œuvre des actions au comité directeur.
- Mettent en œuvre les actions validées par le comité directeur.
- Inclusion des orientations transversales retenues par le CDSF.

Facilitent l'innovation

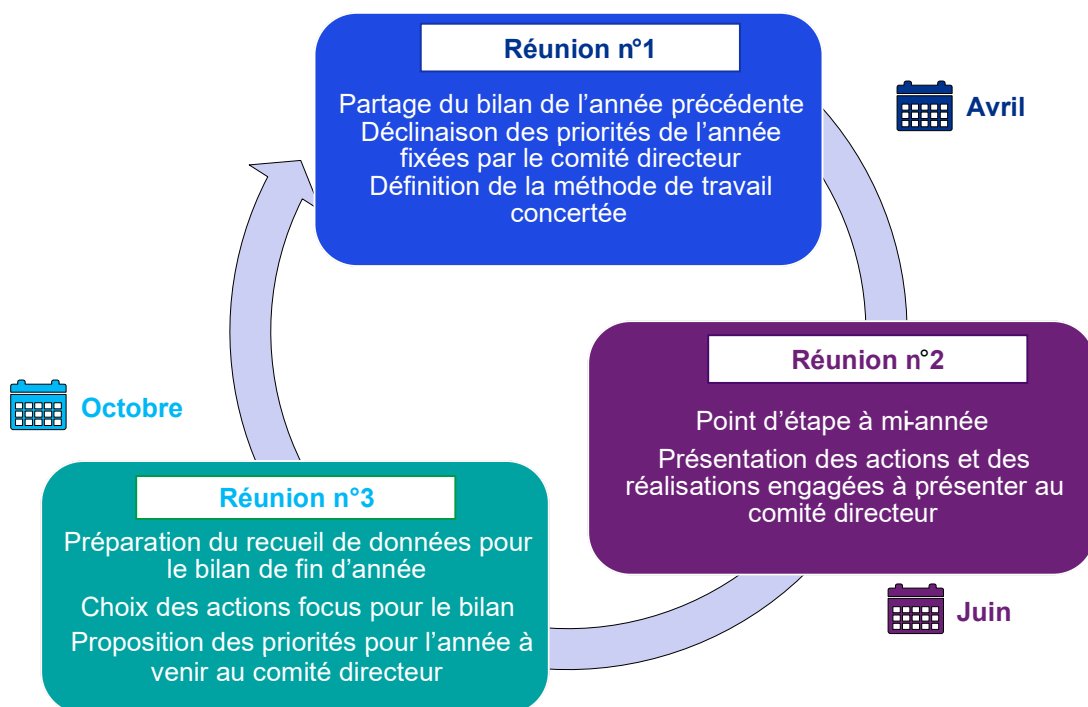
- Remontent des projets et réflexions en cours au niveau de leurs organisations au comité directeur
- Partagent de pratiques et expériences inspirantes
- Apportent des connaissances sur les publics et les problématiques rencontrées

Assurent la mise en réseau des acteurs

- Mise en lien avec les acteurs ressources
- Lien avec les coordonnateurs CTG, avec les comités techniques spécifiques ou les comités de financement (Reaap, Clas...)

Suivent et évaluent la mise en œuvre des actions

- Renseignent les outils de suivi-évaluation
- Remontent des données d'activité au niveau de leurs organisations
- Apport éventuel d'outils
- Contribuent au bilan annuel



Comité départemental des services aux familles

Présidence Vice-présidence	Etat	Le préfet du département ou son représentant
	Conseil départemental	Le président du conseil départemental ou un conseiller départemental désigné par lui
	Représentant des collectivités territoriales	Un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, désigné par l'association départementale des maires
	Caisse d'Allocations Familiales	Le président du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales ou un administrateur désigné par le conseil d'administration
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est chargé de gouverner, définir, suivre et évaluer les actions définies dans le cadre du schéma des services aux familles. ▪ Il s'assure de la bonne articulation et de la cohérence des politiques locales en matière de services aux familles. ▪ Il s'appuie sur le comité directeur et les comités techniques 	
Membres	<ul style="list-style-type: none"> ▪ 4 maires ou présidents d'EPCI, désignés par l'association départementale des maires, dont un au moins d'une commune de + de 10 000 habitants ▪ 4 représentants des services du Département, dont le médecin responsable de la PMI et le directeur de la Mdph ou leurs représentants ▪ 4 représentants des services déconcentrés de l'Etat désignés par le préfet ▪ 4 représentants des services de la CAF ou de la MSA, conjointement désignés par leurs directeurs ▪ 5 représentants d'associations ou d'organismes gestionnaires d'Eaje ou de soutien à la parentalité, dont au moins un représentant du secteur public, du secteur privé non-lucratif, du secteur privé marchand et un représentant d'associations professionnelles d'assistants maternels ▪ 3 représentants des familles : le président de l'UDAF ou son représentant ainsi que deux parents d'enfants désignés par le préfet sur proposition du président de l'UDAF ▪ 5 représentants des professionnels des services aux familles, représentatifs des différents modes d'accueil et dispositifs, dont deux représentants des assistants maternels, deux représentants des professionnels des modes d'accueil collectif et un représentant des professionnels du soutien à la parentalité, sur proposition des organisations professionnelles représentatives sur le plan syndical ▪ 2 personnes qualifiées dans le domaine de l'accueil des jeunes enfants, du soutien à la parentalité et de la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, désignées par le préfet sur proposition des vice-présidents. ▪ 1 représentant des employeurs privés conjointement désigné par la ou les chambres de commerce et d'industrie territoriales, la chambre de métiers et de l'artisanat de région, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire et la chambre d'agriculture ▪ 1 représentant des employeurs publics du département, désigné par le préfet sur avis du secrétaire général aux affaires régionales ▪ 1 représentant des particuliers-employeurs d'assistants maternels ou de garde d'enfants à domicile, conjointement désigné par les organisations socioprofessionnelles représentatives des particuliers employeurs ▪ 1 représentant des services du conseil régional, désigné par le président du conseil régional 	

**Fréquence
des réunions**

1 à 2 réunions par an

Secrétariat

CAF

Comité directeur

Pilotage	Conseil Départemental	
	Caisse d'Allocations Familiales	
	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités	
	Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale	
	Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	
	Mutuelle Sociale Agricole	
	Association des maires de France Haute-Savoie	
	UDAF 74	
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il mène les travaux préparatoires aux réunions et aux décisions du Comité départemental des services aux familles. ▪ Il est chargé de planifier et de suivre le programme de travail annuel et de favoriser la coordination des acteurs en vue d'en améliorer l'efficacité ▪ Il centralise et consolide les différents bilans des comités techniques. ▪ Il veille à un financement concerté et cohérent des actions, chaque financeur restant maître de l'attribution de ses crédits. ▪ Il contribue à la simplification et à la clarification des procédures de financement (appels à projets, critères d'éligibilité communs, outils d'évaluation des actions, etc.). ▪ Il traite les questions transmises par les comités techniques. ▪ Il formule des propositions, notamment en matière de partenariat 	
Membres	DDETS	
	AMF74	
	Conseil Départemental	
	DSDEN	
	CAF	
	MSA	
	SDJES	
	UDAF 74	
	Pilotes des comités techniques	
Fréquence des réunions	3 réunions par an	
Secrétariat	CAF	

Comité technique Petite-enfance

Pilotage	Validation des pilotes par le Comité Directeur	
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel. ▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département, en matière d'accueil du jeune enfant. ▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques petite enfance, y compris la scolarisation des enfants de 2 ans et les transmet au comité directeur. ▪ Il organise l'expression des besoins et la satisfaction des familles, et le cas échéant des professionnels. ▪ Il contribue à la promotion, sur les territoires, des actions en faveur de l'accueil du jeune enfant. ▪ Il est susceptible de préparer les appels à projet concernant le domaine petite enfance. <p><i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents</i></p>	
Membres		
Contributeurs occasionnels	Udaf, collectivités territoriales, gestionnaires de structures petite enfance, chargés de coopération dans le domaine petite enfance, associations représentant les professionnels de la petite enfance, Union Fédérative Nationale des Associations de Familles d'Accueil et Assistantes Maternelles (UFNAFAAM), Fédération nationale des éducateurs de jeunes enfants (Fneje), Fédération des particuliers employeurs (Fepem), porteurs de projet potentiels, organismes paritaires collecteurs agréés, organismes de formation...	
Fréquence des réunions	3 réunions par an	

En complément du comité technique petite-enfance, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : commission crèche à vocation d'insertion professionnelle (AVIP),...

Comité technique Enfance-jeunesse

Pilotage	Validation des pilotes par le Comité Directeur	
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel. ▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département, en matière de politique enfance et jeunesse [6-25 ans]. ▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques enfance et jeunesse et les transmet au comité directeur. ▪ Il organise l'expression des besoins et la satisfaction des familles et des jeunes, et le cas échéant des professionnels. ▪ Il contribue à la promotion, sur les territoires, des actions en faveur des jeunes de 6 à 17 ans et des jeunes adultes de 18 à 25 ans. ▪ Il est susceptible de préparer les appels à projet concernant le domaine de la politique enfance et jeunesse. <p><i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents</i></p>	
Membres		
Contributeurs occasionnels	Collectivités territoriales, gestionnaires de structures Enfance et/ou Jeunesse, chargés de coopération dans le domaine Enfance/Jeunesse, agents de l'Education nationale, associations représentant les professionnels de l'Enfance et ou de la Jeunesse, porteurs de projet potentiels, Fédérations d'éducation populaire...	
Fréquence des réunions	3 réunions par an	

En complément du comité technique enfance-jeunesse, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : promoteurs du Net...

Comité technique Parentalité

Pilotage	Validation des pilotes par le Comité Directeur	
Missions	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il met en œuvre, suit et évalue les plans d'actions du schéma départemental des services aux familles et réalise un bilan annuel. ▪ Il identifie et analyse les évolutions sur le département en matière de soutien à la parentalité. ▪ Il élabore des propositions d'amélioration pour le développement des politiques de soutien à la parentalité et les transmet au comité directeur. ▪ Il examine les projets, en veillant à leur viabilité financière, et propose une labellisation des actions des différents dispositifs. ▪ Il contribue, sur les territoires, à la promotion des actions de soutien à la parentalité ▪ Il organise l'expression des besoins et de la satisfaction des familles, des parents et le cas échéant des porteurs de projet. <p><i>Il peut mobiliser des groupes de travail spécifiques avec des acteurs compétents.</i></p>	
Membres		
Contributeurs occasionnels	<p>Services de l'Etat (déléguée au Préfet, DDETS...), acteurs du réseau Reaap, Udaf74, collectivités territoriales, chargés de coopération dans le domaine du soutien à la parentalité, partenaires relais, porteurs de projets parentalité, associations d'aide à domicile, référents familles des centres sociaux, Fédérations d'éducation populaire, associations du secteur du handicap ...</p>	
Fréquence des réunions	3 réunions par an.	

En complément du comité technique parentalité, des instances sont chargées de suivre, d'évaluer, voire de statuer sur les financements de dispositifs spécifiques : médiation familiale, Clas... Par ailleurs sur les territoires, des réseaux locaux d'acteurs (parents, professionnels, associations) préexistants au schéma départemental des services ou postérieurs, participent à la coordination et la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins des parents pour les soutenir dans leur fonction parentale.

LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DU SCHEMA

L'un des principaux points-clés de la réussite du schéma réside dans la capacité de suivi et d'animation dans sa phase de mise en œuvre. La définition d'un système de suivi de l'avancement des travaux, et l'animation des comités seront basés notamment sur le partage des éléments-clés de la mise en œuvre et l'identification d'actions correctrices permettant de centraliser :

- Des **indicateurs de mise en œuvre** des actions (niveau de réalisation)
- Des **indicateurs d'impact** des actions (résultats des actions au regard des effets attendus)
- Des **éléments d'analyse** portant sur la mise en œuvre de l'action et son bilan (avancées, éventuels facteurs de blocage, etc.)

Pour alimenter ce suivi, un échange sera organisé par les copilotes des comités techniques, à minima chaque semestre de la période, en vue de préparer les différentes instances.

Evaluation au fil de l'eau

Un **bilan annuel** est réalisé.

Les comités techniques sont en charge de piloter la mise en place effective du suivi-évaluation des actions du schéma et contribuent à la collecte des données. Ils appuient l'élaboration des bilans annuels et contribuent à la réalisation de l'évaluation finale.

Le comité directeur relit et valide les bilans annuels et l'évaluation finale avant transmission au Comité départemental des Services aux Familles qui en valide la version définitive.

Evaluation finale

L'évaluation finale en 2026 aura pour objet d'observer les réalisations globales du schéma sur l'ensemble de la période, et de mesurer les progrès accomplis sur chacun des objectifs opérationnels.

Ce schéma comporte 4 Annexes :

[Annexe 1 : Portrait de territoire \(à disposition sur demande\)](#)

[Annexe 2 : Les trois journaux de projet](#)

[Annexe 3 : Le glossaire](#)

ADOPTION ET SIGNATAIRES

Le schéma départemental des services aux familles de Haute-Savoie a été adopté le 13 décembre 2022 par le Comité départemental des services aux familles

Fait à Annecy, le 04 avril 2022 en 4 exemplaires

Le Préfet de la Haute-Savoie,

**Pour le Président du Conseil départemental
de Haute-Savoie,**

M. Yves LE BRETON

Mme Agnès GAY

**La Présidente de la Caisse d'allocations
familiales de Haute-Savoie,**

**Le Directeur de la Caisse d'allocations
familiales de Haute-Savoie,**

Mme Flavie VERCOUTERE

M. Olivier PARAIRE

**Pour le Président de l'Association des
Maires de France Haute-Savoie,**

M. Gérard FOURNIER-BIDOZ

ANNEXES

1. Portrait de territoire (à disposition sur demande)

Ce rapport est consultable séparément sur demande.

2. Les 3 journaux de projet

Journal de projet n°1

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

✎ Editorial

Le précédent schéma départemental des services aux familles (SDSF 2017-2019), présidé par le préfet et animé par la CAF de la Haute-Savoie avait comme finalité l'élaboration d'une politique partagée dans les domaines de la petite enfance et du soutien à la parentalité.

A l'heure du renouvellement de ce schéma, le comité de suivi se réunira le 23 mai prochain afin de définir les conditions partagées de réussite de la démarche.

Le schéma départemental doit être une démarche qui mobilise tous les acteurs intervenant dans la mise en œuvre des politiques familiales et favorise leur articulation. Leur implication ainsi que celle des partenaires, collectivités territoriales, associations et habitants, notamment dans la réalisation d'un diagnostic partagé, participatif et transversal, doit en effet permettre de proposer un schéma de développement adapté aux besoins des familles haut savoysardes et leurs spécificités.

Afin de mener à bien l'élaboration du schéma départemental des services aux familles, la Caf, de par les textes chargée de l'animation de la démarche, a choisi de se faire accompagner par le cabinet KPMG.

A ce titre, nous vous remercions par avance pour votre contribution, essentielle pour garantir l'ambition et la qualité du contenu de cette démarche partagée.

Murielle NICOD
 Directrice adjointe en charge des politiques d'action sociale

🎯 Un SDSF de seconde génération

L'élaboration du futur SDSF, basée sur les enseignements des années 2017-2019 est :

- Une occasion de décloisonner les politiques en matière de petite enfance et de soutien à la parentalité ;
- D'élargir les réflexions et futures orientations au champ de la jeunesse ;
- D'intégrer l'animation de la vie sociale.

Le futur schéma reposera sur une gouvernance renouvelée au regard des évolutions réglementaires récentes (ordonnance parue le 19 mai 2021 et décret du 14 décembre 2021), qui invite une co-construction et pleine mobilisation des acteurs.

Le nouveau SDSF aura à s'articuler avec :

Les politiques nationales

- Future COG Etat CNAF
- Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté et le Plan de relance (Plan rebond) ; Rapport des 1000 premiers jours
- orientations de la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance
- ...

Les politiques locales

la prise en compte des cadres d'intervention locaux sera également essentielle à la démarche pour garantir une articulation cohérente des politiques sociales à l'échelle du département (CTG notamment).

Journal de projet du SDSF de la Haute-Savoie – N°1 – Mai 2022 1

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

🌐 Vision globale de la démarche

Avril – Sept. 2022
Sept. – Oct. 2022
Oct. - Nov. 2022

1. Synthèse des éléments de diagnostic

- Cadrage de la démarche
- Recueil et analyse des données
- Rédaction et restitution du diagnostic

2. Construction

- Déclinaison des orientations du prochain schéma
- Préfiguration du futur schéma et de la gouvernance associée
- Elaboration et restitution du rapport d'orientation et pilotage du nouveau schéma

3. Plan d'actions

- Construction partagée du plan d'actions
- Elaboration des fiches objectifs ou actions
- Rédaction et restitution finale du schéma

🗣️ Une démarche reposant des groupes de travail thématiques

- GT Petite enfance

 - Qualifier l'offre de services et enrichir le diagnostic
 - Identifier des enjeux territorialisés
- GT Parentalité

 - Définir des orientations et objectifs opérationnels
 - Articuler les cadres d'intervention et intégrer des enjeux transversaux (handicap, mixité, numérique...)
- GT Jeunesse

 - Décliner des fiches objectifs ou actions

4 sessions par GT

📅 Les prochaines étapes

- Mai
- Juin-Juillet
- Sept.

- Entretiens de cadrage avec les principaux partenaires du SDSF.
- Analyse documentaire et sociodémographique
- Organisation de deux sessions de 3 groupes de travail thématiques de partage et enrichissement du diagnostic
- Rédaction de la partie du schéma et de la note de synthèse
- Restitution du diagnostic en comité de suivi

Manuel PORTAIS
Responsable Action sociale
manuel.portais@cafannecy.cnafmail.fr
04 50 88 49 08

Hélène Genin
Consultante Manager
hgenin@kpmg.fr
06 34 08 46 09

Journal de projet du SDSF de la Haute-Savoie – N°1 – Mai 2022 2

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

CaF de la Haute-Savoie

Editorial

Au terme de plusieurs mois de collecte d'information, ce second journal de projet marque un point d'étape dans notre démarche de diagnostic et d'élaboration du prochain Schéma départemental des Services aux Familles haut-savoyardes.

Sont ci-après présentés les chiffres clés permettant une photographie du territoire départemental au regard de différents indicateurs socio-démographiques. Ce portrait a été mené à partir des données de la statistique publique [INSEE, CAF, Conseil départemental de la Haute-Savoie, MSA, ARS, ...].

Deux sessions de trois groupes de travail thématiques réunissant une cinquantaine de professionnels ont permis d'affiner le diagnostic et d'identifier des enjeux territorialisés.

Nous en profitons pour remercier l'ensemble des participants à ces groupes de travail pour leur retour d'expérience et contributions aux réflexions.

Enfin, le Comité de suivi du 6 septembre dernier a permis de dessiner les grandes orientations du futur schéma, qui seront déclinées plus finement lors de la troisième session de groupes de travail, à la fin du mois de septembre. Un temps de restitution de l'ensemble des groupes de travail et de présentation du schéma aux participants sera prévu au mois de novembre.

Murielle NICOD
Directrice adjointe en charge des politiques d'action sociale

Rappel de la démarche

Recueil et analyse des données (Avril 2022) → Restitutions et définition des orientations en Comité de suivi et Comité de pilotage (Septembre 2022) → Rédaction et présentation du schéma (Octobre - Décembre 2022)

Entretiens de cadrage → Deux sessions de groupes de travail thématiques → Troisième session du groupe de travail de délimitation des orientations → Signature du nouveau SDFS

Principaux éléments du diagnostic de territoire

816 699 habitants en 2018 → Évolution annuelle moyenne de la population (2013-2018) : +1,2%

Un département attractif malgré des dynamiques contrastées à l'échelle infra-départementale

Journal de projet du SDFS de la Haute-Savoie – N°2 – Septembre 2022 1

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

CaF de la Haute-Savoie

Principaux éléments du diagnostic de territoire

La Haute-Savoie est touchée par un double phénomène de **géronto-croissance** et de **vieillesse** de sa population. Ce constat soulève un enjeu d'anticipation de ces évolutions démographiques, et notamment de la faible augmentation de la population jeune, afin de proposer une offre adaptée aux familles du territoire.

Les familles haut-savoyardes
Le département voit sa part de familles monoparentales augmenter, ce qui souligne des enjeux de renforcement des politiques et dispositifs à destination de ce public (33 771 familles monoparentales en 2018). Les familles monoparentales sont particulièrement présentes au sein d'Annemasse-les-Voirs-Agglomération. 59,1% des familles ont des enfants (soit 135 636 familles en 2018), une tendance à la hausse. La Haute-Savoie compte une proportion de familles nombreuses (7,8%) inférieure à la moyenne régionale (9,2%) et la moyenne nationale (9,1%).

Enfin, parmi les familles, la part des couples sans enfant est inférieure par rapport aux échelons régional et national.

La petite enfance
On constate une diminution des naissances depuis 2015 (9 680 naissances en 2019, soit près de 376 naissances de moins qu'en 2015). L'augmentation du nombre d'enfants de 0-5 ans s'explique, en lien avec la diminution des naissances, par une baisse du nombre d'enfants de 0-2 ans (-0,1%/an), contrebalancée par une hausse des 3-5 ans (+0,8%/an). Une évolution des naissances négative dans le centre du département et une évolution plutôt positive sur le pourtour et le centre/nord du département entre 2015 et 2020.

Évolution annuelle moyenne des familles monoparentales (2013-2018)

+2,7%

Part des familles monoparentales en 2018

Haute-Savoie	14,7%
Auvergne-Rhône-Alpes	14,6%
France	15,9%

Évolution annuelle moyenne de la population des 0-5 ans (2013-2018)

+0,4%

Part des enfants de 2 ans scolarisés en 2018

Haute-Savoie	7,4%
France	16,3%

Part des 0-3 ans dont aucun des deux parents ne travaille en 2018

Haute-Savoie	7,6%
France	13,6%

Journal de projet du SDFS de la Haute-Savoie – N°2 – Septembre 2022 2

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

CaF de la Haute-Savoie

Principaux éléments du diagnostic de territoire

L'enfance-jeunesse
Une part des enfants (6-10 ans) et des jeunes (11-17 ans) similaire aux échelons de comparaison : 6,6% soit 53 725 enfants et 8,8% soit 72 240 jeunes en 2018.

Conformément aux tendances régionale et nationale, le nombre d'enfants et de jeunes augmente sur le territoire.

On compte 54 208 jeunes adultes (18-24 ans) en 2018 dont une part très faible est scolarisée (39,9% contre 52,5% au niveau national) mais qui sont moins concernés par le chômage que ce qui est constaté au sein des échelons de comparaison.

Évolution annuelle moyenne de la population des 11-17 ans (2013-2018)

+1,3%

Part de jeunes de 18-24 ans scolarisés en 2018

Haute-Savoie	39,9%
Auvergne-Rhône-Alpes	52,5%
France	52,5%

Taux de chômage chez les 18-24 ans en 2018

Haute-Savoie	17,9%
Auvergne-Rhône-Alpes	26,5%
France	26,5%

Les indicateurs de vulnérabilité
Les revenus médians des familles haut-savoyardes sont supérieurs à ceux observés au sein des échelons de comparaison, et ce quel que soit le type de familles. Cependant, la part de foyers fiscaux non imposables (50,0% en 2018) est supérieure de plus de 3 points à celle observée au niveau national. Ainsi, une partie de la population, non comptabilisée comme étant pauvre, ne gagne pour autant pas suffisamment sa vie pour payer des impôts. Ce constat, à mettre en lien avec le coût de la vie élevé au sein du département et souligne un enjeu de repérage et d'accompagnement de ces populations et notamment des familles fragilisées (dispositifs de soutien à la parentalité, accès aux droits, ...).

Le département de la Haute-Savoie enregistre 9 828 bénéficiaires du RSA en 2020. La population ainsi couverte par le RSA représente 2,2%, une proportion deux fois moins élevée que ce qui est observé au niveau national.

On constate d'autre part un niveau de diplôme relativement élevé et un taux de chômage faible.

Taux de pauvreté en 2018

Haute-Savoie	8,9%
Auvergne-Rhône-Alpes	12,7%
France	14,5%

Taux de chômage en 2018

Haute-Savoie	9,6%
Auvergne-Rhône-Alpes	11,5%
France	13,0%

Part des bénéficiaires RSA dans la population en 2020

Haute-Savoie	2,2%
Auvergne-Rhône-Alpes	4,2%
France	5,5%

Journal de projet du SDFS de la Haute-Savoie – N°2 – Septembre 2022 3

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

CaF de la Haute-Savoie

Les groupes de travail thématiques

Collectivités locales, CAF, Conseil départemental, DOETS, structures associatives (UDAF, Fédération des centres sociaux, ...) structures Petite enfance, ...

Objectifs

- Partager, enrichir et finaliser le diagnostic sociodémographique du territoire
- Qualifier l'offre de services aux familles : repérer les forces et faiblesses
- Proposer des améliorations

Groupe de travail 1

- La petite enfance : préscolarisation, accueil, accompagnement des familles, ... (23 juin 2022)
- La jeunesse : loisirs, prévention, scolarité, accompagnement des familles, ... (21 juin 2022)
- La parentalité : avant et après naissance, accompagnement des parents d'adolescents, séparation, étran, ... (24 juin 2022)

Groupe de travail 2

- (8 juillet 2022)
- (7 juillet 2022)
- (7 juillet 2022)

Les enjeux dégagés

La petite enfance	La jeunesse	La parentalité
<ul style="list-style-type: none"> Développer l'offre en volume, en particulier sur les territoires les moins bien dotés en zone rurale Diversifier l'offre proposée Améliorer la qualité de l'offre (respect du rythme de l'enfant, inclusion) Accompagner la montée en compétences et la reconnaissance des professionnels de la petite enfance (formations, accompagnement, valorisation...) Sensibiliser les élus aux enjeux de la petite enfance et communiquer davantage à leur intention Renforcer l'accompagnement à la gestion administrative et la professionnalisation des bénévoles des structures 	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'accès aux offres de service pour les jeunes et la lisibilité de ces offres Orienter la communication sur les offres de services en lien avec les usages et pratiques des jeunes Associer les jeunes la professionnalisation des acteurs Développer les synergies entre les partenaires Améliorer le pilotage de l'offre Consolider le modèle économique de l'offre proposée 	<ul style="list-style-type: none"> Mieux cibler, toucher et impliquer les publics concernés Améliorer l'information à destination des parents d'enfants porteurs de handicap Accroître la visibilité et la lisibilité des offres de service aux parents Renforcer les coordinations territoriales et réseaux de professionnels de la parentalité et de la coéducation Accompagner la montée en compétences des professionnels et recruter Sensibiliser les élus aux enjeux de l'accompagnement à la parentalité Rendre compte de la contribution des actions financées

Journal de projet du SDFS de la Haute-Savoie – N°2 – Septembre 2022 4

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

Les orientations du futur schéma

Le 6 septembre dernier s'est tenu le Comité de suivi regroupant les signataires du schéma et leurs partenaires. Après une introduction à plusieurs voix au cours de laquelle ont été rappelés les enjeux prioritaires pour le territoire, les participants ont travaillé à l'identification des orientations stratégiques du futur SDSF. Le choix a été fait pour la nouvelle génération du schéma de recentrer les ambitions autour de 3 orientations thématiques :

1. Accompagner et soutenir la parentalité dans sa diversité, via des démarches d'aller vers et une offre visible et lisible
2. Diversifier et soutenir les modes d'accueil dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de l'enfant
3. Mobiliser, Connecter, Autonomiser les jeunes du territoire

Des axes transversaux :

- Les parcours socio-éducatifs
- L'équité territoriale
- L'inclusion de tous les publics et l'inclusion numérique
- Le soutien des compétences des professionnels du territoire
- La coordination des acteurs

Les prochaines étapes

Travail sur la gouvernance du futur schéma
Il s'agit de prendre en compte le décret du décembre 2021 et de définir un schéma de gouvernance tirant les enseignements du précédent SDSF.

Déclinaison des orientations
Un travail de déclinaison des orientations du schéma en objectifs opérationnels et boîte à outils d'actions potentielles, réalistes et cohérentes avec nos enjeux et nos ambitions est en cours.

Rédaction du Schéma et restitution aux partenaires
La version rédigée sera achevée courant novembre, pour une présentation à l'ensemble participants des groupes de travail puis aux partenaires à la fin du mois de novembre.

Nous vous remercions pour votre précieuse collaboration à ces travaux.

Manuel PORTAIS
Responsable Action sociale
manuel.portais@cafannecy.cnsafrmail.fr
04 50 88 49 00

Hélène GENIN
Consultante Manager
hgenin@karma.fr
06 34 08 46 09

Journal de projet du SDSF de la Haute-Savoie – N°2 – Septembre 2022 4

Journal de projet n°3

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

Editorial

J'ai le plaisir de vous adresser ce troisième et dernier journal de projet qui vient conclure notre démarche de diagnostic et d'élaboration du Schéma départemental des Services aux Familles haut-savoïardes pour la période 2022-2026.

A partir des enjeux identifiés en matière de soutien à la parentalité, d'offre d'accueil du jeune enfant, et de services proposés aux jeunes du territoire, chaque groupe de travail a participé à la déclinaison opérationnelle des trois orientations du Schéma, amendée et enrichie par plusieurs réunions du Comité de suivi.

Les délais, certes courts, nous ont toutefois permis d'aboutir à un document partagé, justifié et articulé, au service des familles du territoire et avec l'appui de professionnels soutenus dans leurs métiers et compétences.

Murielle NICOD
Directrice adjointe en charge des politiques d'action sociale

Sont ainsi présentés ci-après les enjeux transversaux qui guideront nos actions pour les quatre prochaines années, les objectifs que nous nous fixons, ainsi que les modalités de gouvernance pour s'assurer de leur mise en œuvre dynamique, agile et efficace.

Une présentation du Schéma au Comité Départemental des Services aux Familles est prévue le 13 décembre, pour adoption.

Nous remercions une nouvelle fois l'ensemble des participants aux groupes de travail pour leur retour d'expérience et contributions aux réflexions, ainsi que les membres du Comité de suivi.

Le SDSF2022-2026 en bref

3 orientations déclinaison de manière opérationnelle

- Accompagner et soutenir la parentalité dans sa diversité, via des démarches d'aller vers et une offre visible et lisible
- Diversifier et soutenir les modes d'accueil du jeune enfant dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de l'enfant
- Accompagner les jeunes du territoire dans les dynamiques sociales et les évolutions environnementales

19 enjeux transversaux

- Au niveau territorial
 - Soutenir l'offre existante et encourager un développement équilibré de l'offre
 - Contribuer à une aide à la décision des élus locaux
 - Lutter contre la fracture numérique
 - Contribuer à l'amélioration de la vie sociale locale
- Au niveau des professionnels
 - Développer la coopération des acteurs
 - Soutenir les compétences des professionnels et favoriser l'attractivité des métiers
 - Adapter la communication aux enjeux et besoins des familles, des jeunes et des professionnels
- Au niveau des publics et des familles
 - Favoriser une approche par parcours, orientée vers la prévention
 - Accompagner les besoins des familles mono parentales
 - Soutenir les démarches d'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap

Charte et lettre d'engagement des signataires et partenaires

Journal de projet du SDSF de la Haute-Savoie – N°3 – Décembre 2022 1

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

Dix enjeux transversaux partagés

La méthodologie participative d'élaboration du présent SDSF a permis de mettre en exergue les enjeux prioritaires du territoire, de manière transversale, qui permettront d'assurer la réussite du Schéma :

Enjeux pour les territoires

- Soutenir l'offre existante de services aux familles et encourager son déploiement équilibré, dans le cadre d'approches territorialisées cohérentes avec la réalité des territoires
- Contribuer à une aide à la décision des élus locaux
- Réduire la fracture numérique, prévenir et faciliter les usages numériques
- Contribuer à l'animation de la vie sociale locale

Enjeux pour les professionnels

- Développer la coordination des acteurs pour veiller à l'articulation et à la complémentarité des interventions de chacun, au service d'une réponse au public plus étayée, rapide, adaptée
- Adapter la communication sur les offres existantes aux enjeux et besoins des familles jeunes et professionnelles du territoire
- Soutenir les compétences des professionnels et favoriser l'attractivité des métiers, condition de réussite des actions à mettre en œuvre

Enjeux pour les familles

- Favoriser une approche par parcours, dans une logique de « continuum d'intervention » auprès des familles et des jeunes, contribuant à la prévention
- Accompagner les besoins des familles mono parentales
- Soutenir les démarches d'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap

Journal de projet du SDSF de la Haute-Savoie – N°3 – Décembre 2022 2

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

3 orientations déclinées de manière opérationnelle

Trois orientations thématiques partagées structurent le Schéma :

- Accompagner et soutenir la parentalité dans sa diversité, via des démarches d'aller vers et une offre visible et lisible
- Diversifier et soutenir les modes d'accueil du jeune enfant dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de l'enfant
- Accompagner les jeunes du territoire dans les dynamiques sociétales et les évolutions environnementales

Déclinaison

Accompagner et soutenir la parentalité dans sa diversité, via des démarches d'aller vers et une offre visible et lisible

Objectifs opérationnels	Objectifs spécifiques
Accompagner les parents dans leur diversité, dans tous les lieux d'accueil des enfants et adolescents	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les liens avec les acteurs sociaux locaux, les professionnels de la périnatalité, les enseignants pour repérer des situations de fragilité Conforter et développer des lieux et démarches de rencontre et/ou d'écoute des parents et s'appuyer sur les territoires (LAEP/PAE), maison des familles, maison des adolescents, PMI, actions Péap, Leap, Clap, Médiation familiale, Espace rencontre...) Renforcer l'accompagnement des parents en situation d'isolement et de fragilité (monoparentalité, parents d'enfants en situation de handicap, parents d'adolescents...)
Faciliter l'accès aux offres des services parentalité	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la délocalisation des services parentalité sur des territoires peu ou pas couverts avec une offre diversifiée Développer des services itinérants
Informers les parents et futurs parents	<ul style="list-style-type: none"> Diversifier les moyens de communication pour tous (aller vers, réseaux sociaux, flyers...) Recenser et actualiser les offres de chaque acteur, annuaire numérique de la parentalité Proposer des réunions d'informations par thématique

Journal de projet du SDFS de la Haute-Savoie – N°3 – Décembre 2022

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

3 orientations déclinées de manière opérationnelle

Déclinaison

Diversifier et soutenir les modes d'accueil du jeune enfant dans le respect du rythme et des besoins spécifiques de l'enfant

Objectifs opérationnels	Objectifs spécifiques
Soutenir l'offre d'accueil du jeune enfant à toutes les familles, son développement et sa diversification pour garantir l'équité territoriale et l'accessibilité	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une observation régulière de l'évolution de l'offre en matière de Petite Enfance au regard du contexte socio-démographique Identifier et accompagner les besoins spécifiques des familles en situation de vulnérabilité Favoriser le maintien de l'offre d'accueil du jeune enfant, et le cas échéant créer de nouvelles places notamment dans les zones prioritaires Impulser le développement en place des crèches familiales et des haltes gardées ainsi que des accueils hors normes, assurer une diversification, analyser les besoins en termes d'ajustement des modes d'accueil Travailler sur l'accessibilité financière des modes de garde
Garantir la qualité de l'accueil du jeune enfant	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les métiers de la Petite Enfance (Cf. aux transversal) Conforter la coordination entre les services de PMI, de la Caf et de l'Etat dans le cadre d'une délégation expérimentale d'agrément des EAJE Améliorer l'articulation des acteurs autour du suivi, accompagnement et contrôle des établissements Mettre en œuvre la charte qualité et la décliner en indicateurs de qualité
Informers les parents et futurs parents	<ul style="list-style-type: none"> Permettre au public d'identifier les ressources du territoire en développant des modalités d'information adaptées et simplifiées Mettre en place des campagnes de communication et associer Caf/PMI/ Département : journées Petite enfance, Forums, réunions d'informations, etc.

Journal de projet du SDFS de la Haute-Savoie – N°3 – Décembre 2022

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

3 orientations déclinées de manière opérationnelle

Déclinaison

Accompagner les jeunes du territoire dans les dynamiques sociétales et les évolutions environnementales

Objectifs opérationnels	Objectifs spécifiques
Accompagner les jeunes à la citoyenneté et à l'engagement dans la vie sociale	<ul style="list-style-type: none"> Développer une offre de formation adaptée aux acteurs de terrain pour renforcer les compétences d'accompagnement à la citoyenneté des jeunes Soutenir la création d'espaces de représentation des jeunes dans les territoires qui n'en sont pas pourvus Associer les jeunes sur les questions de société les concernant directement
Soutenir l'accès à la culture, au sport et aux loisirs, en particulier pour les jeunes qui en sont le plus éloignés	<ul style="list-style-type: none"> Développer les synergies et la coopération entre les partenaires du département Valoriser l'existant et les offres en développement et en soutenir une communication adaptée aux jeunes du territoire
Favoriser l'accès aux informations, aux droits des jeunes adultes et à leur autonomisation	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer l'accès aux offres de service pour les jeunes et la lisibilité de ces offres Soutenir les initiatives en faveur de l'autonomie et de l'accès à l'information pour tous sur les territoires les moins bien couverts

Une gouvernance ad hoc

La gouvernance du présent Schéma Départemental des Services aux Familles repose sur des instances transverses, le comité départemental des services aux familles (CDSF), le comité directeur, les comités techniques (un par orientation du SDFS) complétées par des instances spécifiques à des dispositifs ou des instances territoriales afin d'assurer un lien permanent entre le SDFS et les démarches de développement du territoire.

Journal de projet du SDFS de la Haute-Savoie – N°3 – Décembre 2022

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles

3 orientations déclinées de manière opérationnelle

Une gouvernance ad hoc

Le schéma de gouvernance :

CDSF (A minima 1 réunion / an)

Instance stratégique dont la composition est définie dans le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021

Présidence et vice-présidence

- Présidence : Le Préfet du Département ou son représentant
- Trois vice-présidents : Conseil Départemental : CAF de Haute-Savoie ; Représentant des collectivités locales

Composition : 37 membres (Cf. fiche CDSF ci-jointe) / Secrétariat : Caf

Comité directeur (3 réunions / an)

Instance ad hoc pour la Haute-Savoie

Composition : directeurs des institutions suivantes ou leur représentants

- Conseil Départemental,
- AMPT4
- CAF (Animation du ComPA)
- DDTSPP, DSDEN, SDUES,
- MSA
- UDAPT4
- Présidents des comités techniques

Comités techniques (3 réunions / an)

Instances opérationnelles préconisées dans le décret n° 2021-1644 du 14 décembre 2021

- Comité technique petite-enfance
- Comité technique enfance-jeunesse
- Comité technique parentalité

Missions des comités techniques

- Répondent aux orientations de la feuille de route thématique du Schéma
- Facilitent l'innovation
- Assurent la mise en réseau des acteurs
- Suivent et évaluent la mise en œuvre des actions

Journal de projet du SDFS de la Haute-Savoie – N°3 – Décembre 2022

Diagnostic et élaboration du schéma départemental des services aux familles



Une évaluation en deux temps

Un bilan annuel du Schéma est réalisé. Les comités techniques sont en charge de piloter la mise en place effective du suivi-évaluation des actions du Schéma et contribuent à la collecte des données. Ils appuient l'élaboration des bilans annuels et contribuent à la réalisation de l'évaluation finale. Le comité directeur reit et valide les bilans annuels et l'évaluation finale avant transmission au Comité départemental des Services aux Familles qui en valide la version définitive.

L'évaluation finale en 2026 aura pour objet d'observer les réalisations globales du schéma sur l'ensemble de la période, et de mesurer les progrès accomplis sur chacun des objectifs opérationnels.



La structuration du schéma



Table des matières

- 1. INTRODUCTION
- 2. LE CADRE DE RÉFÉRENCE
- 3. LA PRÉSENTATION DU SCHEMA
- 4. LES OBJECTIFS
- 5. LES ACTIONS
- 6. LES MOYENS
- 7. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION
- 8. LES ANNEXES
- 9. LE BUDGET
- 10. LE PLAN DE TRAVAIL
- 11. LE PLAN DE COMMUNICATION
- 12. LE PLAN DE SUIVI
- 13. LE PLAN D'ÉVALUATION
- 14. LE PLAN DE REVISION
- 15. LE PLAN DE MAINTIEN
- 16. LE PLAN DE MISE À JOUR
- 17. LE PLAN DE CLÔTURE
- 18. LE PLAN DE SUIVI
- 19. LE PLAN D'ÉVALUATION
- 20. LE PLAN DE REVISION
- 21. LE PLAN DE MAINTIEN
- 22. LE PLAN DE MISE À JOUR
- 23. LE PLAN DE CLÔTURE

Notre travail se poursuit, avec la mise en place au premier trimestre 2023, des comités techniques. A très bientôt pour faire vivre ce Schéma !

Manuel PORTAIS
Responsable Action sociale
manuel.portais@cafanecy.cnafmail.fr
04 50 88 49 00

Hélène GENIN
Consultante Manager
hgenin@spmg.fr
06 34 08 46 09

3. Glossaire du SDSF

AAH : Allocation aux adultes handicapés

ACM : Accueil Collectif de Mineurs

AEEH : Allocation d'éducation de l'enfant handicapé

ALSH : Accueil de Loisir Sans Hébergement

AVS : Animation de la Vie Sociale

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD : Conseil Départemental

CLAS : Contrat Locaux d'Accompagnement à la Scolarité

CPAM : Caisses Primaires d'Assurance Maladie

Crèche familiale : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans au domicile d'une assistante maternelle. Les enfants découvrent cependant la vie en collectivité au sein des locaux de la crèche familiale de façon régulière par journée ou demi-journée.

CS : Centre Social

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle

CTG : Convention Territoriale Globale

DSDEN : Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale

EAJE : Equipement d'Accueil du Jeune Enfant

Emploi précaire selon l'INSEE : actif employé en CDD, en intérim, en emploi aidé, en apprentissage ou en stage

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

EVS : Espace de vie sociale

Famille nombreuse selon l'INSEE : famille comprenant trois enfants ou plus

Famille selon l'INSEE : partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée soit d'un couple vivant au sein du ménage (avec enfant(s) le cas échéant), soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale)

Foyer fiscal : ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenu (il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux au sein d'un même ménage)

Halte-garderie : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans de façon occasionnelle, à raison de quelques heures ou demi-journées par semaine. Il s'agit d'une aide pour favoriser la conciliation de la vie personnelle et professionnelle des parents, notamment pour les situations de recherche d'emploi.

LAEP : Lieu d'Accueil Enfant Parent

MAM : Maison d'Assistantes Maternelles

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

Médiane de revenu : valeur du revenu fiscal partageant la population en deux groupes de tailles strictement également (la moitié de la population gagne plus de ce seuil, l'autre moitié gagne moins)

Ménage selon l'INSEE : ensemble des occupants d'un même logement, sans que ces personnes soient forcément unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Micro-crèche : lieu d'accueil des enfants de moins de 3 ans pouvant accueillir un maximum de 10 enfants. A la différence des crèches traditionnelles, les enfants sont tous regroupés en une section unique, peu importe leur âge. L'objectif est d'offrir un accueil individualisé aux enfants, tout en permettant aux plus jeunes d'être « tirés vers le haut » et aux plus grands d'apprendre à prendre soins des petits.

Multi-accueil : lieu d'accueil des enfants, offrant un accueil régulier, occasionnel ou d'urgence. Par ailleurs, les multi-accueil peuvent coupler une crèche classique à d'autres modes de garde comme l'accueil périscolaire ou la halte-garderie.

NEET : Not In Education, Employment or Training (population ni étudiante, ni employée, ni stagiaire)

PAEJ : Point Accueil Ecoute Jeunes

PEDT : Projet Educatif Territorial

PIJ : Point Information Jeunesse

QPV : Quartier Politique de la Ville

RAM : Relais Assistantes Maternelles

Ratio CSP + / CSP - : ratio entre d'un côté le nombre d'actifs cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (les CSP +) et de l'autre côté le nombre d'employés et d'ouvriers (les CSP -)

REAAP : Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

RPE : Relais Petite-Enfance, anciennement RAM (relais assistant maternel).

RSA : Revenu de solidarité active

Solde migratoire : différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année.

Solde naturel : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

Taux de chômage selon l'INSEE : pourcentage de chômeurs parmi la population active (actifs occupés et chômeurs)

Taux de couverture en accueil collectif : nombre de places en établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil, crèche familiale, micro-crèche, halte-garderie) pour 100 enfants de moins de 3 ans

Taux de couverture en accueil individuel : nombre de places pour l'accueil par une assistante maternelle pour 100 enfants de moins de 3 ans

Taux de couverture global : capacité théorique d'accueil des enfants de moins de 3 ans par les assistantes maternelles et les structures collectives

Taux de création d'entreprises : rapport entre le nombre des créations d'entreprises en année N par rapport au stock d'entreprises au 31 décembre de l'année N-1

Taux de dépendance aux prestations sociales à 50% : proportion des allocataires CAF dont le revenu dépend à plus de 50% des prestations de la CAF

Taux de pauvreté à 60% : seuil de pauvreté monétaire qui correspond à 60% du niveau de revenu médian de la population

Taux de pénétration de l'AAH/AEEH : nombre de bénéficiaires de l'AAH pour 1 000 personnes âgées de 20-59 ans ou de bénéficiaires de l'AEEH pour 1 000 jeunes de moins de 20 ans.